

# Observatoire national des zones urbaines sensibles

SYNTHÈSE DU RAPPORT 2013



ONZUS

# Avant-propos

Depuis dix ans, le Rapport annuel de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles s'efforce de décrire la réalité, complexe et diverse, des quartiers de la politique de la ville pour permettre de mieux comprendre et de mieux décider. Dix années au cours desquelles l'Observatoire a agi pour consolider une information statistique éparses, provoquer la production de nouvelles données, et inciter les institutions à mieux identifier et prendre en compte les spécificités de ces quartiers. Production phare de cet observatoire, le rapport annuel valorise ces données et restitue thème par thème les principaux enseignements qu'elles permettent d'établir. L'Onzus avait aussi pour mission d'observer la situation de chaque quartier dans son agglomération. Un espace dédié à l'observation locale a vu le jour cette année sur le site internet du SIG-Ville, fruit d'un travail partenarial avec l'IRDSU.

Cette année, les jeunes prennent leur quartier dans le rapport de l'Onzus.

Le Panel Politique de la Ville, qui suit sur quatre ans une cohorte de 1 830 ménages, donne ses premiers résultats. Les jeunes habitants des Zus ont été interrogés sur leurs difficultés face à l'emploi ou leurs opinions sur leurs conditions de vie. En recherche d'emploi, les jeunes de 16 à 29 ans identifient les principaux écueils du monde du travail : la rareté des offres, un manque d'expérience ou de relations. Un jeune sur dix en recherche d'emploi déclare également avoir rencontré des difficultés dans ses recherches d'emploi du fait de son quartier de résidence. Ceux qui travaillent montrent plus de flexibilité dans leurs conditions de travail et se déclarent très majoritairement satisfaits de leur emploi.

Cette année, l'illettrisme, grande cause nationale 2013, a été étudié à partir de l'enquête Information vie quotidienne. Fait notable : parmi les jeunes âgés de 18 à 29 ans qui ont été scolarisés en France, le taux d'illettrisme est quatre fois plus élevé en Zus qu'en dehors. Plusieurs explications sont avancées : qualification relativement plus faible des parents, absence de pratique de la lecture dans le contexte familial ou encore présence d'une langue étrangère parlée à la maison. Voilà qui nous rappelle l'importance à accorder à la bonne intégration des familles immigrées dans les zones urbaines sensibles.

Autre vision des jeunes : celle apportée par la Démarche Jeunesse, conduite en Guyane. Outre les enseignements sur la jeunesse guyanaise, qui vit majoritairement dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, cette démarche nous donne l'occasion d'évoquer les territoires ultramarins dans leurs particularités et leur diversité.

Dix ans après sa création, l'Onzus va prochainement disparaître en même temps que le zonage Zus, dont il s'est continuellement attaché à comprendre les évolutions et les mutations. Ayant accompagné, à la présidence de son Conseil d'orientation, le travail de ses équipes, je peux témoigner de leur qualité et de leur engagement dans cette passionnante mission. L'évolution de la géographie prioritaire et la réforme annoncée de l'observation des territoires vont appeler une nouvelle organisation.

Les territoires sont importants ; mais plus encore les populations qui y résident.

Quels que soient leurs qualificatifs, ces quartiers prioritaires de la politique de la ville ne forment pas un ensemble uniforme. Quelle diversité entre les quartiers de la région parisienne, d'Outre-Mer ou des régions de métropole !

Diversité aussi de leurs populations ; car s'ils partagent un faible niveau de ressources, les habitants de ces quartiers ont des itinéraires très divers, des immigrés primo-arrivants aux retraités résidant dans la cité depuis sa construction, sans oublier ceux qui ne font que passer.

Evaluer l'impact de la politique de la ville tant sur les territoires que sur les populations qui y résident, c'est désormais possible grâce aux données, aux analyses et aux méthodes développées au sein de l'Onzus.

Que cela permette de toujours mieux adapter l'action publique pour que la République vive sur ces territoires et que vivent ces territoires dans la République.

**Bernadette Malgorn**

Présidente du Conseil d'orientation  
de l'Observatoire national  
des zones urbaines sensibles

# Les principaux résultats du rapport 2013 de l'Onzus

## Sommaire

<b>Le contexte socio-économique</b> .....	p. 4
<b>Les revenus et la pauvreté en Zus</b> .....	p. 5
<b>Emploi et activité</b> .....	p. 8
<b>Scolarité au collège et au lycée</b> .....	p. 12
<b>Le climat à l'intérieur des établissements scolaires</b> .....	p. 18
<b>Les difficultés face à l'écrit et l'illettrisme</b> .....	p. 20
<b>L'accès à la santé et aux services sociaux</b> .....	p. 22
<b>La sécurité et la tranquillité publique</b> .....	p. 24
<b>Les jeunes: accès à l'indépendance et opinions sur leurs conditions de vie</b> .....	p. 25
<b>Les actions financées dans le cadre des Cucs</b> .....	p. 32

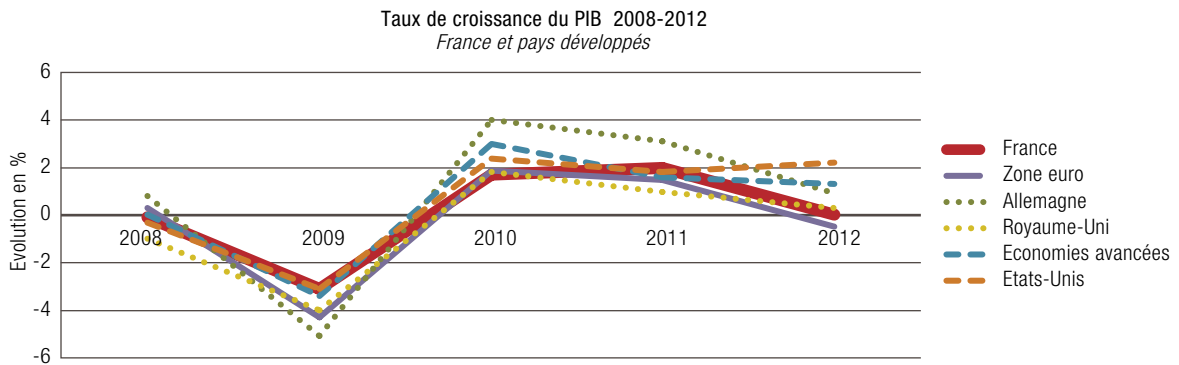
# Le contexte socio-économique

## Les années 2008-2012: crise puis croissance atone et accroissement des inégalités

Les données figurant dans ce rapport couvrent pour l'essentiel la période 2007-2012, les chiffres les plus récents concernant selon les domaines les années 2011 ou 2012. Ces années sont marquées par un contexte économique fortement dégradé : après une

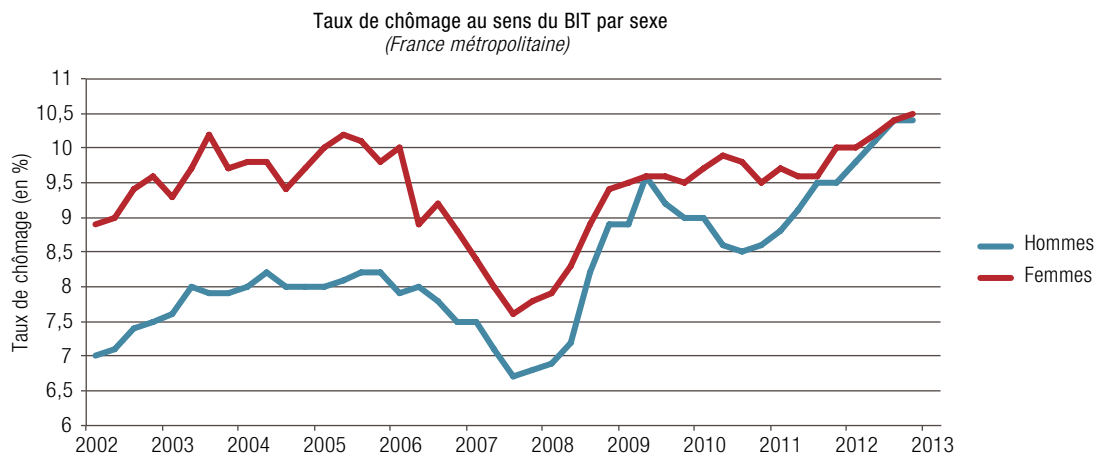
croissance négative en 2008 et surtout en 2009 et une légère reprise en 2010 et 2011, l'année 2012 a marqué une rechute avec à nouveau une croissance nulle du PIB (**graphique 1**).

**Graphique 1**  
Croissance négative en 2008 et 2009, suivie par une reprise légère en 2010 et 2011, et une rechute en 2012



Source: Insee.

**Graphique 2**  
Une forte croissance du chômage entre 2008 et 2012



Source: Insee.

Cette situation économique dégradée s'est traduite par un accroissement des difficultés des personnes ayant les situations socio-économiques les plus fragiles. Après la forte baisse de l'emploi salarié entre 2007 et 2009, le chômage a connu une pro-

gression importante entre 2008 et 2012, le taux de chômage au sens du BIT étant passé de 7,1 % au premier trimestre 2008 à 10,1 % au dernier trimestre 2012 (**graphique 2**). Cette progression est légèrement plus marquée pour les hommes du fait d'une

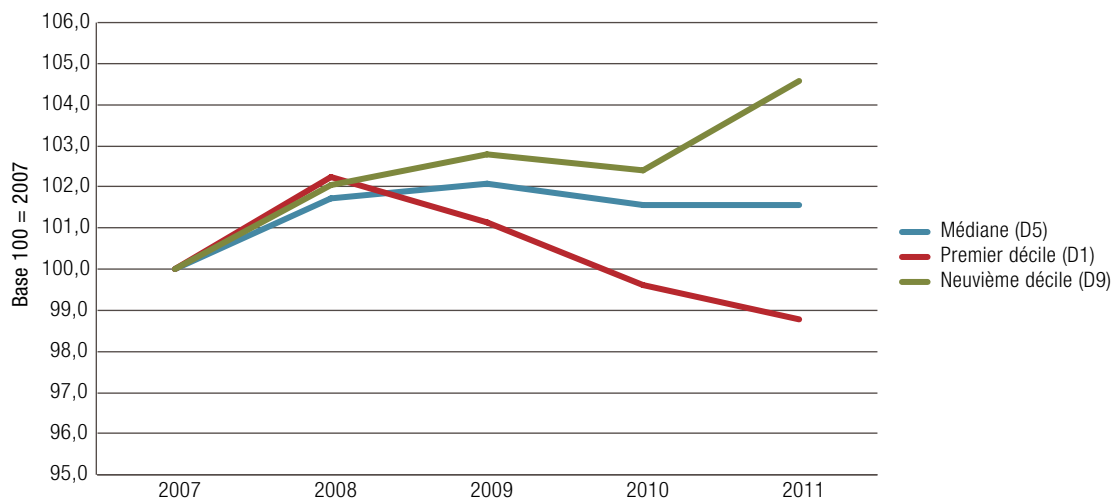


sortie plus importante vers l'inactivité d'une partie des femmes sans emploi. Comme dans toutes les périodes de crise, les plus sensibles aux aléas conjoncturels sont les jeunes et les moins qualifiés. Troisième caractéristique importante de la période, un accroissement de la pauvreté sur l'ensemble du territoire, accompagné d'une progression importante des

inégalités. Ainsi, le taux de pauvreté est passé de 13 % en 2008 à 14,3 % en 2011<sup>1</sup>. Dans le même temps, on a assisté à un accroissement des inégalités au sein de la population, le niveau de vie des 10 % les plus pauvres diminuant de 3,5 points entre 2008 et 2011 quand le niveau de vie médian se maintenait et celui des 10 % les plus riches augmentait de 2,5 points (**graphique 3**).

**Graphique 3**  
**Une augmentation des inégalités entre 2008 et 2012**

Evolution des seuils de niveau de vie 2007-2011



Source : Insee.

La situation socio-économique des habitants des Zus est à resituer dans ce contexte global : l'augmentation du chômage, de la pauvreté, et des inégalités, qui ont frappé les populations les plus fragiles dans ce contexte économique déprimé les ont touchés eux aussi de manière particulière. Les deux premières parties du rapport, consacrées aux revenus et à la pauvreté d'une part, à l'emploi et à l'activité économique

d'autre part, traduisent sur ces points une aggravation de la situation moyenne des habitants des Zus.

Il faut néanmoins avoir en tête, et plusieurs articles du rapport insistent là-dessus, que la catégorie des Zus n'est pas homogène et que, derrière les données globales présentées, on peut trouver des différences importantes d'une Zus à l'autre en regard de ces différents critères.

## Les revenus et la pauvreté en Zus

En 2010, le revenu fiscal moyen par unité de consommation des habitants des Zus (12 542 euros annuels) ne représente que 54 % de celui de l'ensemble des habitants de leurs unités urbaines. La part des ménages non imposés en Zus (60 %) dépasse celle observée au sein de leurs agglomérations (39 %). Les habitants des Zus se caractérisent plus généralement par une plus grande pauvreté. En 2011, la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (977 euros mensuels) y est de 36,5 %, un taux 2,9 fois plus élevé que dans le reste du territoire

(12,7 %). Les personnes bénéficiant de dispositifs sous conditions de ressources sont en conséquence surreprésentées dans ces quartiers. C'est le cas de la couverture maladie universelle complémentaire, du revenu de solidarité active ou des aides au logement. Certains résultats indiquent également que la pauvreté touche particulièrement les jeunes dans ces quartiers.

Certains indicateurs signalent une progression des écarts en termes de revenus et de pauvreté entre les Zus et le reste du territoire entre 2009 et 2010.

1. Seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

**Tableau 1**  
**Indicateurs de synthèse sur les revenus et la pauvreté dans les Zus et le territoire métropolitain**

	Zus	Unités urbaines avec Zus	France métropolitaine
<b>Taux de pauvreté (2011) (%)</b>			
Sous le seuil de 60 %	36,5	12,7	14,3
Moins de 18 ans (années 2010-2011)	51,5	16,6	19,5
18-24 ans (années 2010-2011)	43	20,7	23,4
65 ans et plus (années 2010-2011)	16,6	9,3	9,2
Sous le seuil de 40 %	9,3	3,1	3,5
<b>Revenus fiscaux des ménages (2010)</b>			
Part des ménages fiscaux non imposés (%)	60,4	39,3	41,6
Revenu fiscal moyen par unité de consommation (euros)	12542	23089	22101
<b>Allocataires des CAF (31-12-2012)</b>			
<b>Part des allocataires CAF (%)</b>			
Percevant le RSA	31,7	19,6	17,5
Percevant une aide au logement	74,6	60	54
Percevant l'allocation aux adultes handicapés	10,5	8,4	8,5
Dont les ressources sont constituées :			
à 50 % ou plus par des prestations Caf	37,9	24,8	22,3
à 75 % ou plus par des prestations Caf	28,9	18,9	17
à 100 % par des prestations Caf	23,2	15,1	13,4
<b>Composition des foyers allocataires Caf (%)</b>			
Familles monoparentales	21	16,6	15,7
Couples sans enfant	7,3	5,4	4,9
Couples avec un ou deux enfants	18,9	27,3	32,1
Couples avec trois enfants ou plus	11,7	10,3	11,2
Isolés	41	40,4	36,1
<b>Taux de couverture de la CMUC au 1<sup>er</sup> trimestre 2012 (%)</b>			
Ensemble	21,4	9,2	7,1

Source: Revenus fiscaux localisés 2010 (Insee-DGFIP) pour la France métropolitaine, fichiers des Caf au 31 décembre 2012 (Cnaf-Insee), CNAM/TS 2012, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2010 et 2011 (Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA).

Entre 2004 et 2010, le revenu moyen par unité de consommation (en euros constants 2004) a augmenté dans les quartiers Zus (+ 6,2 %), mais un peu moins rapidement que sur l'ensemble du territoire métropolitain (+ 8,2 %) (**graphique 4**). L'écart s'est ainsi constamment creusé sur la période (sauf pour les périodes 2004-2005 et 2006-2007). Fait plus notable, le revenu par unité de consommation (en euros constants) a quasiment stagné entre 2008 et 2010 en Zus, alors qu'il est reparti à la hausse entre 2009 et 2010 aussi bien en France métropolitaine que dans les unités urbaines abritant ces quartiers.

Les Zus présentent des profils très contrastés. Au 31 décembre 2012, la part des allocataires du RSA parmi les allocataires Caf, ou celles des allocataires dont les ressources sont constituées à 100 % ou à plus de 50 % par des aides octroyées par les Caf, varient du simple au double entre les 10 % des Zus les moins couvertes et les 10 % des Zus les plus couvertes. Les disparités sont encore plus importantes quand on s'intéresse à la CMUC. Ainsi, dans les 10 % des Zus les moins couvertes par le dispo-

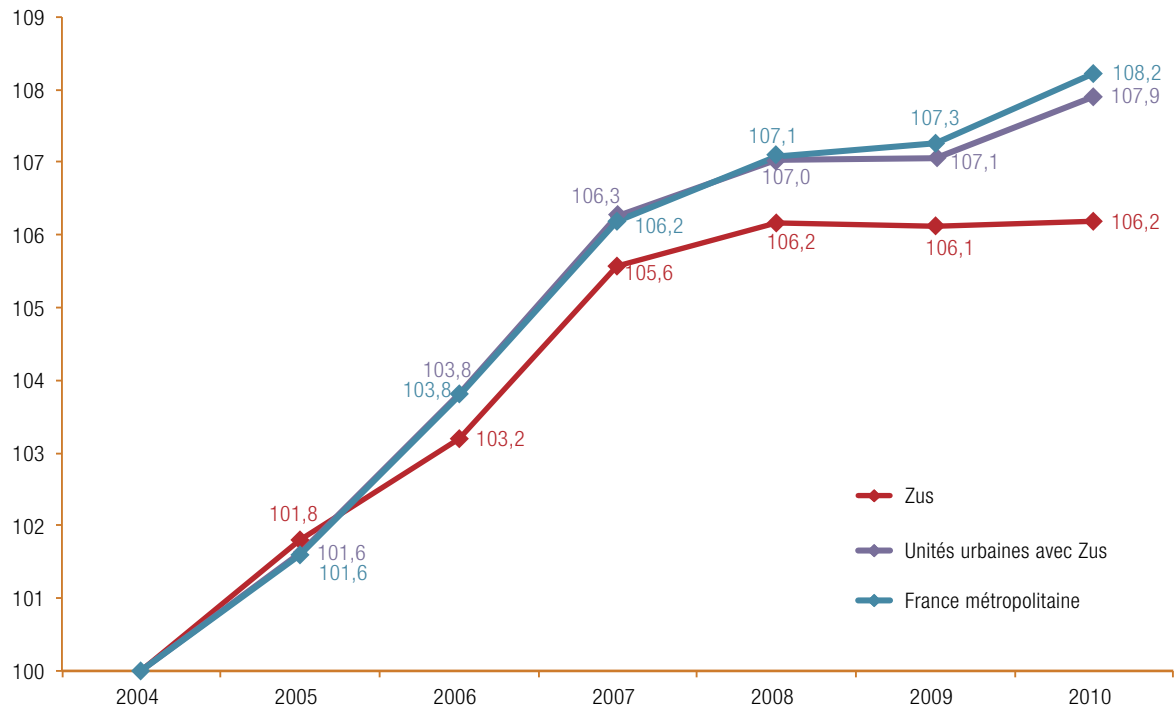
sitif, la part des bénéficiaires de la CMUC n'excède pas 10,7 %, tandis que dans les 10 % des Zus les plus bénéficiaires, cette dernière dépasse systématiquement 34,3 % : le taux de couverture varie ainsi dans un rapport de 1 à plus de 3 entre ces deux catégories de Zus.

Cette diversité est également visible à travers la distribution selon le revenu fiscal. En 2010, les 10 % des Zus les plus modestes ont un revenu médian inférieur à 7 407 euros par unité de consommation, tandis que dans les 10 % des Zus les plus aisées, il est supérieur à 14 202 euros : le revenu varie donc quasiment dans un rapport d'au moins 1 à 2 entre ces deux groupes de Zus.

Si on s'intéresse aux écarts par rapport à leurs unités urbaines (**graphique 5**), la même année, le rapport du revenu médian par unité de consommation des Zus à celui de leur agglomération s'échelonne entre 23 % et 110 %. Près de la moitié des Zus ont un revenu médian s'élevant à moins de 57 % de celui de leur unité urbaine ; pour un peu moins d'un tiers des Zus, il est inférieur à 49 %.

**Graphique 4**

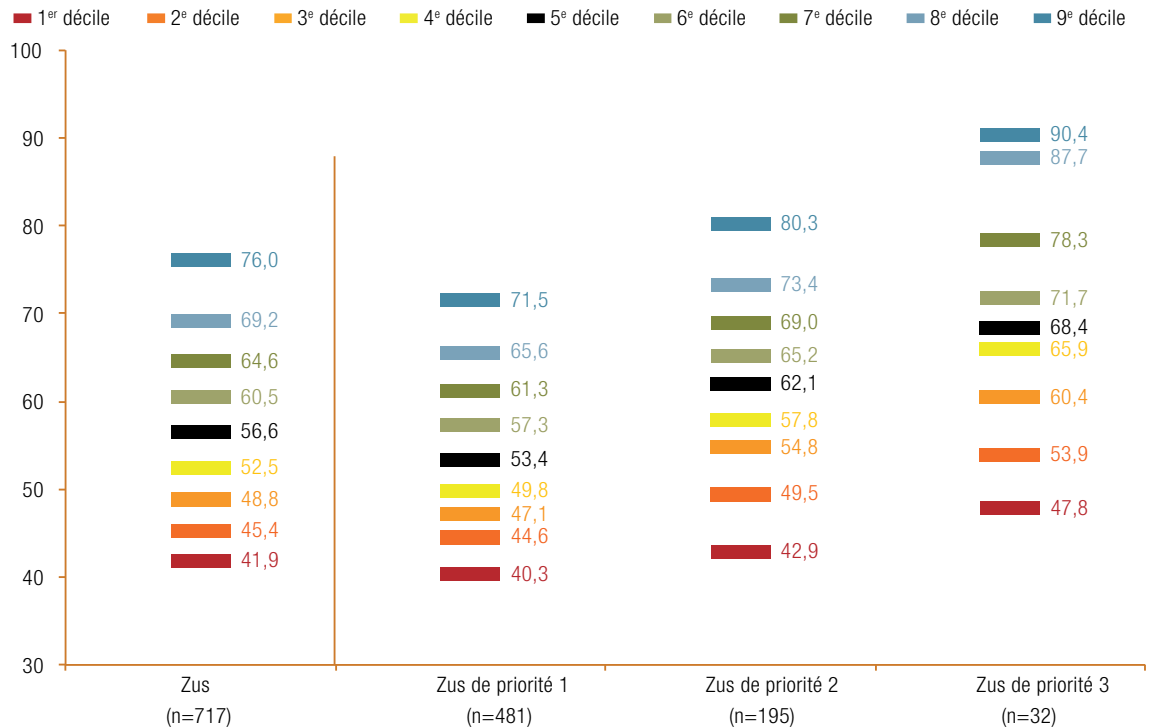
**Evolution du revenu fiscal moyen par unité de consommation (en euros constants 2004) entre 2004 et 2010**  
**Base 100: année 2004**



Lecture: Entre 2004 et 2006, le revenu moyen par unité de consommation (en euros constants 2004) a augmenté de 3,2% dans les quartiers Zus.

**Graphique 5**

**Distribution des Zus selon le rapport entre leur revenu fiscal médian par unité de consommation et celui de leur agglomération (rapport exprimé en %) en 2010**



Lecture: En 2010, les 30% des Zus les plus défavorisées en termes d'écart à leur agglomération ont un revenu médian annuel par unité de consommation représentant moins de 48,8% de celui de leur agglomération (3<sup>e</sup> décile); dans les 30% des Zus les plus favorisées en la matière, ce revenu médian est supérieur à 64,6% de celui de leur agglomération (7<sup>e</sup> décile).

Source: Revenus fiscaux localisés de 2004 à 2010 (Insee-DGFIP).

Champ: France métropolitaine. Les données de revenu fiscal moyen à la Zus ne portent que sur les Zus de plus de 2000 habitants (seuil de diffusion).

Traitement: Onzus.

# Emploi et activité

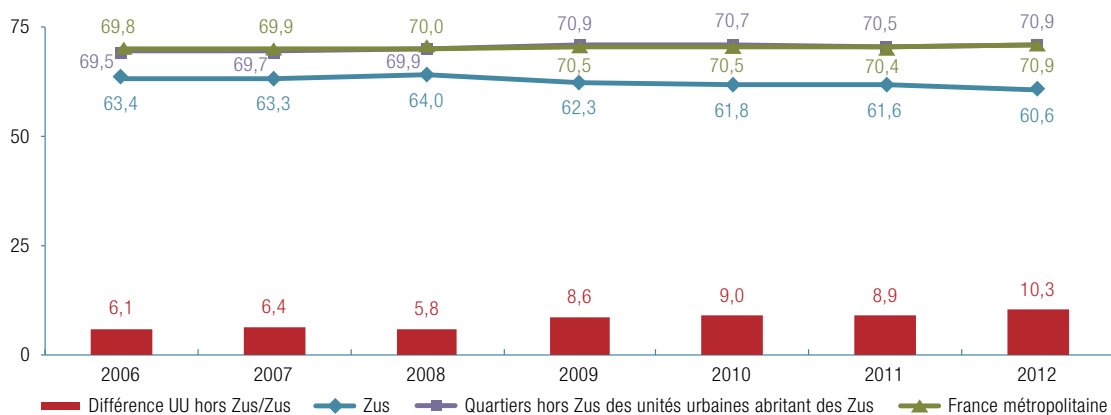
Dans un contexte économique déprimé, marqué par une croissance nulle du PIB en 2012, la situation de l'emploi dans les Zus décroche à nouveau après un relatif ralentissement de la dégradation entre 2010 et 2011. Le taux d'activité de la population de 15 à 64 ans vivant en Zus diminue d'un point à 60,6 % (**graphique 6**), alors que celui des unités urbaines au sein desquelles elles se situent se maintient, de même que celui de l'ensemble de la métropole. Plus grave, cette détérioration est le résultat d'une double évolution : une proportion croissante de chômeurs au sein de la population active, plutôt parmi les hommes, et une augmentation du nombre de personnes inactives, plutôt parmi les femmes. Ainsi, la proportion de personnes actives en emploi résidant en Zus diminue de 1,7 point pour se situer à 45,9 % (contre 64,0 % dans les unités urbaines concernées). L'accès à l'emploi est particulièrement difficile pour les jeunes actifs et les moins de 25 ans sont les premiers touchés par ces évolutions : la proportion de jeunes de 15 à 24 ans en emploi chute ainsi de 1,5 point pour s'établir à 20 % (27,2 % dans le reste

des mêmes unités urbaines), la proportion de chômeurs augmentant de 1,7 point à 16,3 % (8,2 % pour les jeunes des mêmes unités urbaines vivant dans d'autres quartiers).

Les différences entre femmes et hommes s'accroissent : si l'écart important des taux d'emploi se maintient, avec un écart de 15,7 points entre les hommes (61,8 % en 2012) et les femmes (46,1 %) de 25 à 64 ans, c'est le résultat d'une évolution divergente en ce qui concerne les rapports au monde du travail : pour les hommes, l'essentiel de la baisse de l'emploi correspond à une augmentation parallèle de la proportion de chômeurs ; pour les femmes, on observe un retrait encore plus important du marché du travail (une augmentation de 2,1 points de la part des inactives, qui se situe à 41,8 % en 2012 (25,0 % dans le reste des mêmes unités urbaines). Enfin, les hauts niveaux de qualification protègent toujours du chômage même si pour la première fois, l'augmentation des taux de chômage concerne également cette année les résidents de Zus ayant obtenu un diplôme supérieur au baccalauréat.

**Graphique 6**

**Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans selon son lieu de résidence, de 2006 à 2012 (en %)**



Source : Enquête Emploi en continu de l'Insee.

Champ : Zus métropolitaines et unités urbaines environnantes.

Traitement : Onzus.

Lecture : Les initiales « UU » signifient « unité urbaine ».

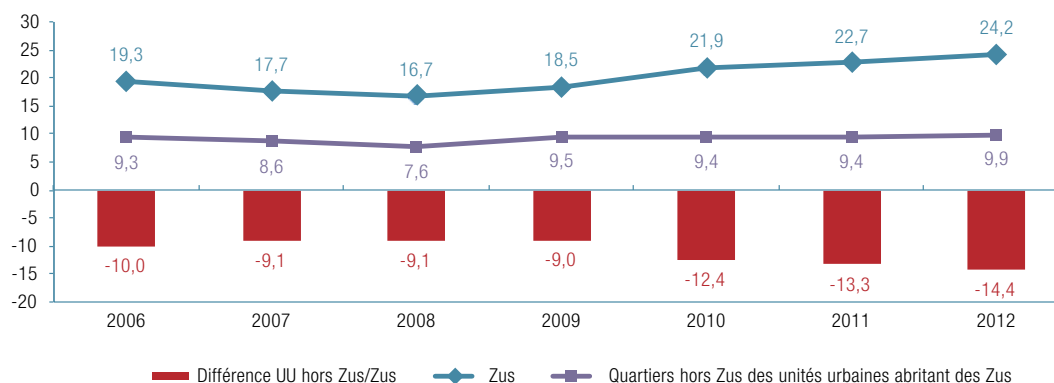
L'emploi des résidents en Zus se dégrade par rapport aux années précédentes. Après une forte progression entre 2009 et 2010, le taux de chômage en Zus a continué d'augmenter entre 2010 et 2011 sur un rythme un peu moins soutenu, avant d'accélérer

de nouveau entre 2011 et 2012 (**graphique 7**). Ce taux de chômage en Zus n'a ainsi pas cessé de progresser depuis 2008 sous l'effet de la crise économique pour s'établir à 24,2 % en 2012.



Graphique 7

Taux de chômage parmi les actifs de 15 à 64 ans selon leur lieu de résidence, de 2006 à 2012 (en %)



Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.

Champ: Actifs de 15 à 64 ans en Zus métropolitaines ou unités urbaines environnantes.

Traitement: Onzus.

Lecture: Les initiales «UU» signifient «unité urbaine».

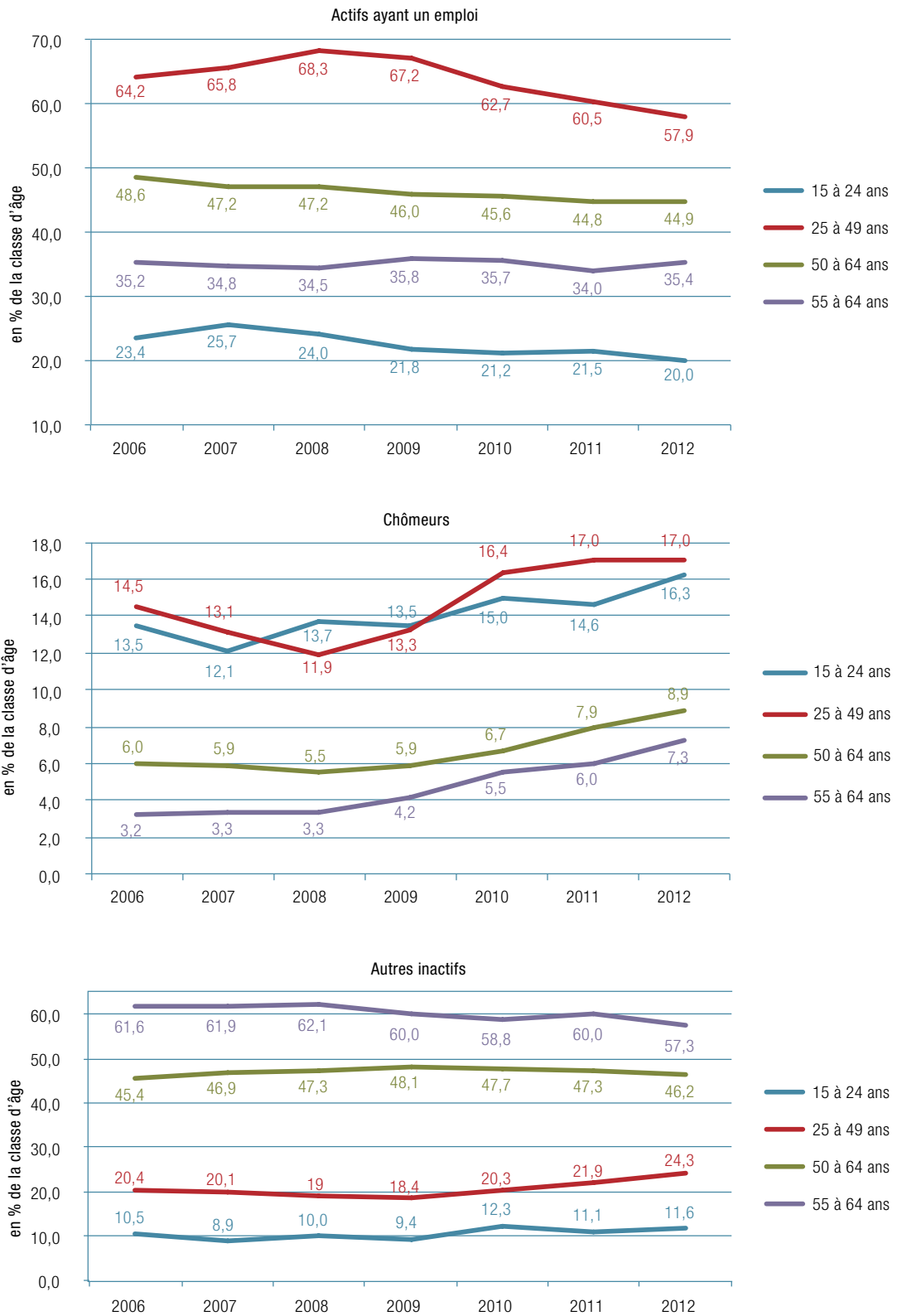
## Une nette dégradation de la situation de l'emploi en 2012 pour les jeunes et les moins de 50 ans

Par rapport aux classes d'âge intermédiaires (de 25 à 49 ans) pour lesquelles l'activité est la situation de référence, la position vis-à-vis de l'emploi des jeunes (de 15 à 24 ans) du fait de la durée des études et de la difficulté pour rentrer dans le marché du travail apparaît comme spécifique, en Zus comme dans le reste du territoire. C'est également le cas des plus âgés (de 55 à 64 ans) du fait de sorties précoces d'activité. Les évolutions du taux d'emploi observées en Zus sont ainsi à resituer par rapport à un contexte général marqué par des évolutions divergentes entre

ces trois classes d'âge dans la dernière période de conjoncture économique dégradée (**graphiques 8**):

- une évolution à la baisse du taux d'emploi des tranches d'âge intermédiaires après le pic de début 2008, accompagnant les évolutions de la conjoncture économique;
- une baisse qui s'accélère pour les jeunes du fait des difficultés accrues d'accès au marché du travail;
- une hausse régulière par contre pour les plus âgés, malgré la conjoncture défavorable, perceptible surtout pour les tranches entre 55 et 64 ans.

**Graphiques 8**  
**Statut d'activité des habitants des Zus selon l'âge (en %)**



Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.  
 Champ: Actifs de 15 à 64 ans en Zus métropolitaines.  
 Traitement: Onzus.

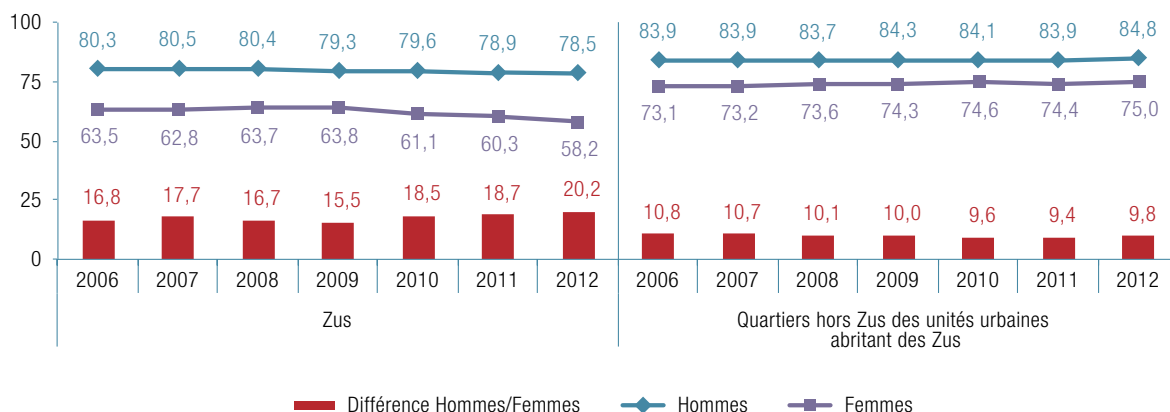
## Des écarts qui s'accroissent entre hommes et femmes, et une tendance des femmes au retrait du marché du travail

Une des fortes particularités des Zus en termes d'activité et de rapport à l'emploi chez les 25-64 ans reste l'écart important entre hommes et femmes : déjà beaucoup plus élevé que dans le reste du territoire avant la crise de 2008, celui-ci s'accroît fortement depuis, traduisant une tendance au retrait des femmes de la sphère professionnelle. L'effet d'une conjoncture dégradée se traduit pour elles par une augmentation des taux d'inactivité, alors que pour les hommes c'est principalement le taux de chômage qui augmente.

Ainsi, en 2012, le taux d'activité des hommes de 25 à 64 ans résidant en Zus dépasse de plus de 20 points celui des femmes (78,5% contre 58,2%

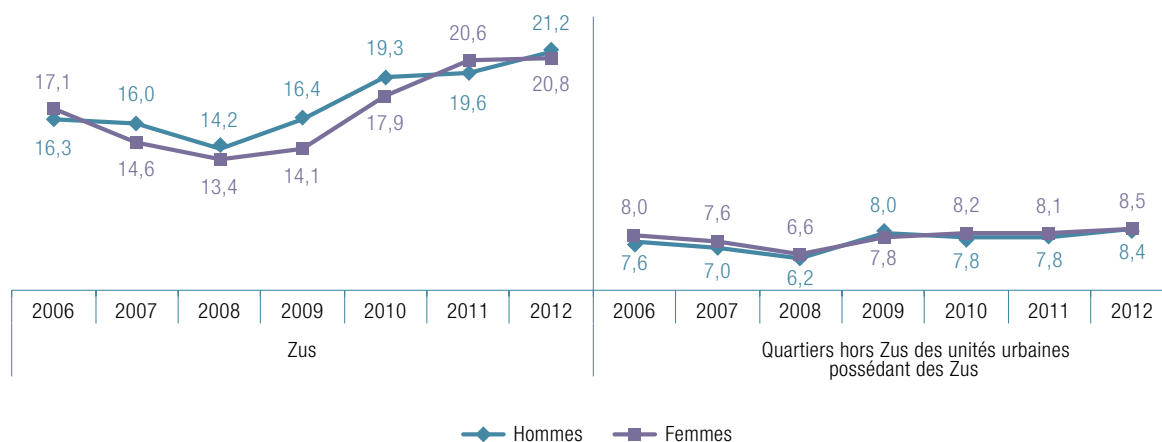
– **graphique 9**). La diminution globale du taux d'activité des 25-64 ans depuis 2008 en Zus est commune aux deux sexes mais est plus accentuée chez les femmes. Depuis 2008, le taux d'activité des hommes a ainsi baissé de 1,9 point quand celui des femmes diminuait de 5,6 points. *A contrario*, les taux d'activité restent assez stables dans le temps au sein des autres quartiers des mêmes agglomérations, et progressent même sensiblement entre 2011 et 2012 (de manière un peu plus prononcée chez les hommes). Si le taux d'activité des hommes est supérieur dans les unités urbaines englobantes à celui des Zus (6,3 points de différence), les écarts sont nettement plus importants pour les femmes (16,8 points d'écart).

**Graphique 9**  
Taux d'activité de la population des 25 à 64 ans selon le lieu de résidence et le sexe (en %)



Source : Enquête Emploi en continu de l'Insee.  
Champ : Zus métropolitaines et unités urbaines environnantes.  
Calculs : Onzus.

**Graphique 10**  
Taux de chômage de la population des 25 à 64 ans selon le lieu de résidence et le sexe (en %)

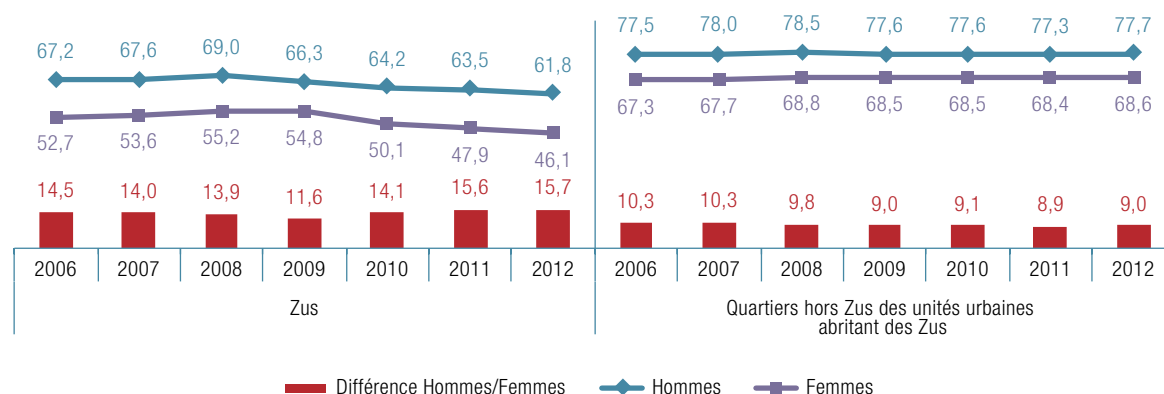


Source : Enquête Emploi en continu de l'Insee.  
Champ : Zus métropolitaines et unités urbaines environnantes.  
Traitement : Onzus.

La hausse du non-emploi (chômage et inactivité) en 2012 se traduit chez les hommes presque exclusivement par une hausse de la part de chômage alors qu'il résulte essentiellement d'une augmentation de l'inactivité chez les femmes. De fait, chez les actifs

le taux de chômage progresse nettement chez les hommes entre 2011 et 2012 (à 21,2% +1,6 point) quand il reste relativement stable chez les femmes (à 20,8% +0,2 point) (**graphique 10**).

**Graphique 11**  
Taux d'emploi de la population des 25 à 64 ans selon le lieu de résidence et le sexe (en %)



Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.  
Champ: Zus métropolitaines ou unités urbaines environnantes.  
Traitement: Onzus.

Quel que soit le sexe, l'année 2012 marque une baisse assez significative et relativement comparable du taux d'emploi entre les hommes et les femmes (autour de 1,7 point) (**graphique 11**). La différence entre hommes et femmes en Zus s'établit à plus de 15 points en 2012 contre 9 points en unités urbaines

englobantes. En 2012, moins d'une femme sur deux âgée de 25 à 64 ans occupe un emploi. Contrairement aux Zus, les unités urbaines englobantes ont en 2012 un taux d'emploi très stable depuis 2009 alors qu'il baisse nettement en Zus à des niveaux très nettement supérieurs.

## Scolarité au collège et au lycée

On comptait à la rentrée 2011-2012 environ 400 000 élèves du secondaire qui résidaient en Zus. Parmi les 227 000 collégiens, une majorité (62,4%) étudie dans un établissement de l'éducation prioritaire (éclair ou RRS), cette proportion étant beaucoup plus faible au lycée du fait de la diversification des filières à ce niveau (**tableau 2**).

Le nombre moyen d'élèves par professeur reste inférieur dans les collèges en Zus, par rapport à ceux situés en dehors (13,5 contre 15,2 en dehors des Zus). Les efforts en matière d'éducation prioritaire en collèges ont perduré en 2011-2012.

L'orientation reste très différente entre les élèves résidant en Zus et les autres: ils sont deux fois moins nombreux en 1<sup>re</sup> générale et s'orientent majoritairement vers les filières professionnelles.

Le retard scolaire est au collège plus fréquent pour les élèves résidant en Zus que pour les collégiens résidant en unités urbaines englobantes. Enfin, les établissements ayant une plus forte part d'élèves de Zus enregistrent des résultats en moyenne plus faibles aux examens et ce, même en prenant en compte les spécificités liées à l'environnement social des établissements (à l'exception notable des filières S et ES).

L'essentiel des collégiens ou des lycéens résidant en Zus étudient en dehors de leur quartier: ils fréquentent dans deux tiers des cas (67,4%), un établissement public situé en dehors de la Zus (**tableau 3**). Si l'assouplissement de la sectorisation de 2007 a légèrement amplifié les stratégies d'évitement des établissements de l'éducation prioritaire, qui accueillent en moyenne davantage d'élèves de Zus

que les autres établissements, c'est principalement la localisation des établissements qui explique cette part importante d'élèves résidant en Zus en étant scolarisé à l'extérieur de ces quartiers. De nombreux établissements se situent en effet en limite de Zus, et accueillent un nombre significatif d'élèves résidant en Zus sans y être situés. De plus, un certain nombre de Zus ne comptent aucun établissement du secondaire, l'établissement correspondant au secteur étant ainsi très souvent situé en dehors de la Zus. Enfin, les données permettant de localiser un établissement selon qu'il est ou non situé en Zus ne concernent que les établissements publics. A ce titre, elles ne permettent donc pas d'identifier les établissements privés situés en Zus dans lesquels certains élèves résidents de Zus peuvent être accueillis.

Derrière ce constat général, la situation est assez différente entre collèges et lycées. Les premiers, en tant qu'établissements de proximité, sont plus souvent situés en Zus : en 2013, 335 Zus comprennent ainsi au moins un collège, 101 au moins un lycée proposant une filière générale ou technologique et 117 au moins un lycée proposant une filière professionnelle. De ce fait, près d'un collégien sur deux résidant en Zus étudie dans un collège situé en Zus. Au lycée, cette part ne s'élève plus qu'à 17 % pour les élèves des filières générales ou technologiques et à 15 % pour ceux fréquentant un lycée professionnel. La plus grande taille des secteurs des lycées et les différentes spécialisations des établissements du second cycle contribuent à ces différences entre le collège et le lycée.

## Près d'un collégien sur deux et moins d'un lycéen sur cinq résidant en Zus étudient dans un établissement situé en Zus

**Tableau 2**  
Lieu de résidence des collégiens et appartenance de leur établissement à l'éducation prioritaire (Eclair ou RRS)

Lieu de résidence	Appartenance du collège fréquenté au réseau de l'éducation prioritaire	Nombre d'élèves	% des élèves de même zonage
Zus	Dans le réseau de l'éducation prioritaire	141 200	62,2
	Hors du réseau de l'éducation prioritaire	85 900	37,8
UU à Zus/hors Zus	Dans le réseau de l'éducation prioritaire	249 500	16,5
	Hors du réseau de l'éducation prioritaire	1 260 000	83,5

Source : Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ : Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom ; élèves résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

Lecture : En 2011-2012, 62,2 % des collégiens résidant en Zus étudiaient dans un établissement appartenant au réseau de l'éducation prioritaire, soit 141 200 élèves.

**Tableau 3**  
Effectifs d'élèves par lieux de résidence et d'études

	Réside en Zus		Réside en Zus où il existe au moins un établissement proposant une des filières		Ne réside pas en Zus	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Collège situé en Zus	98 600	43,4	95 400	63,2	88 200	3,0
Collège situé en dehors des Zus	128 500	56,6	55 600	36,8	2 896 900	97,0
Lycée (filiale générale ou technologique) situé en Zus	12 700	17,1	8 600	50,8	63 800	4,7
Lycée (filiale générale ou technologique) situé en dehors des Zus	61 600	82,9	8 300	49,2	1 287 400	95,3
Lycée (filiale professionnelle) situé en Zus	11 700	15,4	5 000	29,8	37 200	6,3
Lycée (filiale professionnelle) situé en dehors des Zus	64 500	84,6	11 700	70,2	551 600	93,7

Source : Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ : Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom ; élèves résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

Lecture : En 2011-2012, 43,4 % des collégiens résidant en Zus étudiaient dans un établissement situé en Zus soit 98 600 élèves. Lorsqu'ils résident dans une Zus où existe au moins un collège cette part atteint 63,2 % (95 400 élèves). Lorsqu'ils ne résident pas en Zus seuls 3,0 % étudient dans un collège situé en Zus (88 200 élèves).



Symétriquement, les établissements situés en Zus ont un recrutement plus large que les seuls élèves résidant en Zus : à l'exception des collèges, pour lesquels une légère majorité des élèves (52,8 %) habite en Zus, ceux-ci sont minoritaires dans les lycées

**(tableau 4)** : un lycéen sur six de filières générales ou technologiques étudiant en Zus réside en Zus, et moins d'un lycéen sur quatre de filières professionnelles est dans le même cas.

**Tableau 4**  
**Part d'élèves résidant en Zus dans les établissements localisés en Zus selon la nature d'établissement**

Etablissements situés en Zus	Nombre total d'élèves	Dont nombre d'élèves résidant en Zus	Part d'élèves résidant en Zus (%)
Collèges	186 800	98 600	52,8
Lycée (filiale générale ou technologique)	76 400	12 700	16,6
Lycée (filiale professionnelle)	48 900	11 700	24,0

Source : Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ : Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom ; élèves résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

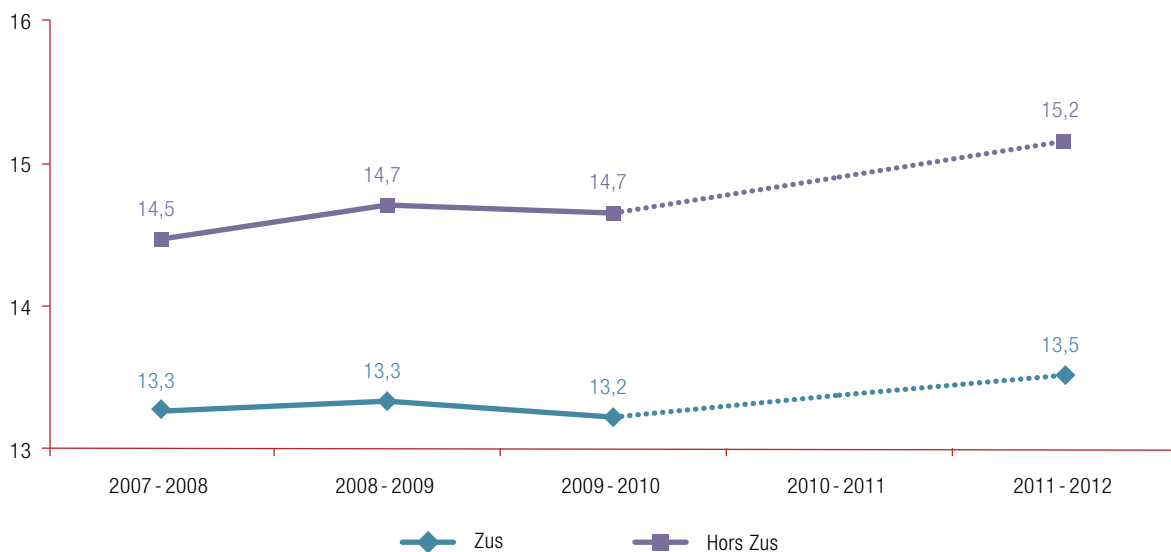
Lecture : En 2011-2012, 52,8 % des élèves des collèges situés en Zus résidaient en Zus, c'est-à-dire 98 600 élèves résidant en Zus sur un total de 186 800 élèves.

## Des efforts maintenus en matière d'éducation prioritaire dans les collèges en Zus en termes de nombre moyen d'élèves par classe et de dotation horaire

L'évolution du nombre d'élèves de collèges par enseignant reste favorable en moyenne aux collèges situés en Zus (**graphique 12**) malgré une baisse plus importante du nombre d'enseignants dans ces établissements (en quatre ans, leur nombre a baissé de 10,4 % contre 1,8 % pour les collèges hors Zus) du fait de la tendance à la baisse plus marquée de la démographie des élèves. On compte ainsi en moyenne moins de 14 élèves par professeur pour l'ensemble des collèges de ces quartiers contre plus de 15 dans ceux situés à l'extérieur. Cela traduit les efforts publics consentis en termes de personnels enseignants dans le cadre de l'éducation prioritaire, qui concerne un grand nombre des collèges en Zus : il y a davantage de professeurs par élèves dans les collèges en Zus. Ce ratio (le nombre d'élèves par professeur) a diminué pendant cinq ans, de 2003 à 2008, tandis qu'il augmentait en dehors des Zus. Puis, sur les deux dernières années, il augmente de nouveau en Zus, suivant la même tendance qu'en dehors. L'analyse englobe toutes les catégories de professeurs, et ne distingue pas les statuts des enseignants entre les collèges en Zus et ceux en dehors de ces quartiers : les enseignants non référents, qui ont un rôle d'appui à l'enseignement en ne dispensant que quelques heures par semaine aux élèves,

pourraient être surreprésentés dans les établissements en Zus.

Le nombre d'élèves par classe a augmenté quelle que soit la zone considérée et de manière plus prégnante dans les collèges en dehors des Zus : à la rentrée 2011, il était de 20,3 élèves dans les établissements en Zus et 23,1 élèves dans les établissements en dehors des Zus (**graphique 13**). L'écart selon l'implantation des établissements (en Zus ou hors Zus), illustre les recouvrements partiels entre le zonage politique de la ville et le réseau d'éducation prioritaire. Ainsi, les efforts pour maintenir des classes de plus petits effectifs dans les établissements classés en éducation prioritaire expliquent la moindre densité des classes dans les établissements implantés en Zus. La rentrée 2011 a marqué une certaine rupture avec les années précédentes en enregistrant pour la première fois une augmentation sensible du nombre d'élèves par structure par rapport à la rentrée 2010 (+0,2 dans les collèges de Zus, +0,4 dans les collèges en dehors des Zus). L'augmentation démographique enregistrée depuis le début des années 2000 s'ajoutant à la baisse continue des effectifs enseignants aurait donc eu pour conséquence l'augmentation du nombre d'élèves par classe.

**Graphique 12****Evolution du nombre d'élèves par enseignant en collège entre 2007-2008 et 2011-2012 selon le lieu de scolarisation**

**Source:** Ministère de l'Education nationale, Depp.

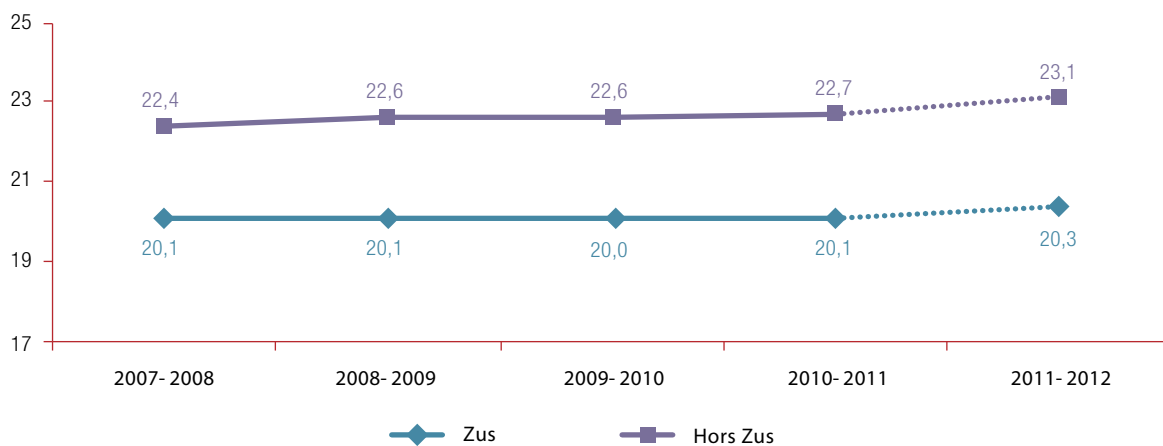
**Champ:** Etablissements publics, France métropolitaine et Dom.

**Lecture:** En 2011-2012, le nombre d'élèves par professeur de collège en Zus était en moyenne de 13,5 contre 15,2 pour les professeurs de collège en dehors des Zus.

**Précision:** Les données calculées jusqu'à l'année scolaire 2009-2010 l'ont été selon la procédure de géolocalisation des établissements de 1996 (encadré Sources et précautions d'usage du chapitre Scolarité des élèves résidant en Zus).

**Graphique 13****Nombre d'élèves par classe dans les collèges**

Nombre d'élèves par classe



**Source:** Ministère de l'Education nationale, Depp.

**Champ:** Etablissements publics, France métropolitaine et Dom.

**Lecture:** Le nombre d'élèves par classe était pour l'année scolaire 2011-2012 dans les collèges en Zus en moyenne de 20,3 élèves contre 23,1 élèves dans les collèges en dehors des Zus.

**Précision:** Les données calculées jusqu'à l'année scolaire 2010-2011 l'ont été à partir du zonage datant de 1996.

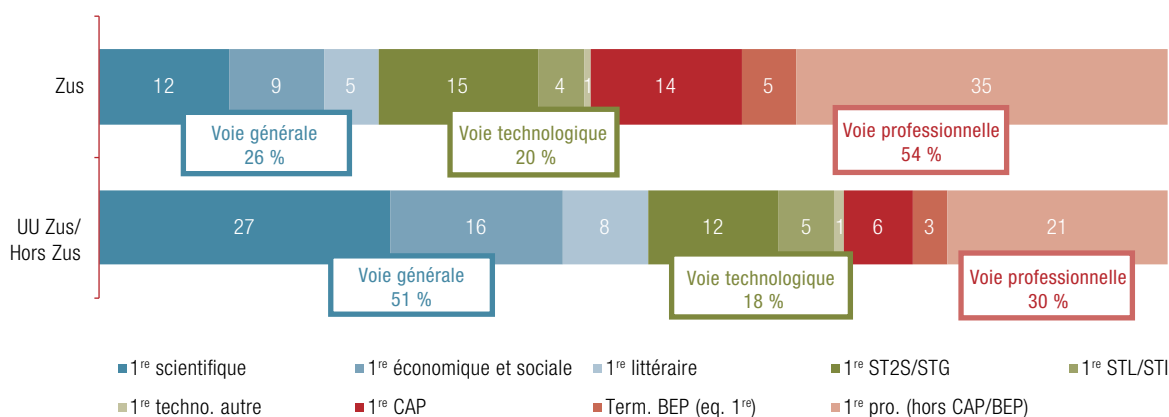
## Près de trois élèves sur cinq résidant en Zus s'orientent vers la voie professionnelle à l'entrée de la 1<sup>re</sup>

En 1<sup>re</sup> les élèves résidant en Zus sont deux fois moins souvent scolarisés en filière générale que ceux résidant en dehors des Zus (26 % contre 51 % pour les élèves des unités urbaines à Zus). Ils sont au contraire beaucoup plus nombreux à suivre une filière professionnelle (54 % des élèves résidents de Zus, 30 % hors Zus – **graphique 14**). La généralisation de la réforme de la filière professionnelle pour l'année scolaire 2011-2012 a profondément modifié l'orientation scolaire au niveau 1<sup>re</sup> sur ces filières. Depuis 2011-2012, le cursus usuel pour préparer un Bac professionnel consiste à entrer dans une filière menant à ce diplôme en trois ans. L'obtention d'un BEP reste possible en cours de cursus comme certification intermédiaire. Aussi, la filière la plus représentée en 2011-2012 pour les élèves résidant en Zus est la 1<sup>re</sup> professionnelle (35 %) loin devant la 1<sup>re</sup> CAP, la terminale BEP devenant assez marginale. L'écart le plus important entre Zus et unités urbaines à Zus concerne pour ces voies professionnelles les 1<sup>res</sup> CAP dont la part représente plus du double en

Zus (14 %) qu'en unités urbaines comprenant une Zus (6 %). Dans la filière générale, la 1<sup>re</sup> S est la plus discriminante statistiquement : la part des élèves résidant hors Zus en 1<sup>re</sup> S est plus du double de celle des élèves résidant en Zus (respectivement 27 % et 12 %). La voie technologique représente enfin 20 % des élèves de 1<sup>re</sup> résidant en Zus et 18 % des élèves résidant hors d'une Zus dans une unité urbaine comprenant une Zus.

Les filles, quel que soit leur lieu de résidence, sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons en 1<sup>re</sup> générale et technologique, et les garçons plus nombreux en 1<sup>re</sup> professionnelle. En 1<sup>re</sup> générale, les écarts de répartition par sexe diffèrent selon la filière. En 1<sup>re</sup> S, en Zus comme hors Zus, les garçons sont proportionnellement plus nombreux, mais l'écart filles/garçons est moins marqué parmi les résidents en Zus. Dans les filières économique et sociale (ES) et littéraire (L), les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons et l'écart est légèrement plus marqué en Zus.

**Graphique 14**  
Répartition des élèves dans les filières en 1<sup>re</sup> (en %)



Source : Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ : Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom ; élèves de 1<sup>re</sup> résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

## Le retard scolaire plus fréquent à l'entrée du collège

En France entière à la rentrée 2011, 12,3 % des élèves entrant en 6<sup>e</sup> pour la première fois avaient un an ou plus de retard scolaire (**tableau 5**). En Zus, ce pourcentage atteint 21,8 %. Il est nettement plus élevé que dans des quartiers environnants (12,7 % en unités urbaines à Zus). Les filles ont de manière générale de meilleurs résultats scolaires que les garçons. Elles sont de fait moins nombreuses à accuser au moins un an de retard au collège. Cependant, les filles comme les garçons qui résident en Zus accusent

des taux de retard plus importants que les collégiens résidant en dehors de ces quartiers. Les différences de taux de retard selon que les collégiens résident en Zus ou non sont fortement liées aux différences de PCS qui existent entre les populations Zus et les autres. En effet, plus la catégorie sociale est favorisée, plus les taux de retard sont faibles. Toutefois, même à catégorie sociale comparable, les collégiens résidents de Zus sont plus souvent en retard scolaire que les collégiens résidant dans des autres quartiers.

Tableau 5

Taux de retards scolaires d'au moins un an parmi les élèves entrant pour la première fois en 6<sup>e</sup> selon le lieu de résidence et quelques caractéristiques des élèves (en %)

	France entière	Zus	Unités urbaines à Zus/ hors Zus	Ratio Zus/Unités urbaines à Zus
Ensemble	12,3	21,8	12,7	1,7
Garçons	13,6	23,4	13,8	1,7
Filles	11,0	20,2	11,5	1,8
Catégorie très favorisée	3,6	6,9	3,4	2,0
Catégorie favorisée	7,6	12,4	8,0	1,6
Catégorie moyenne	11,2	16,9	12,0	1,4
Catégorie défavorisée	20,5	26,0	22,2	1,2

Source: Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ: Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom; élèves de 6<sup>e</sup>.

Traitement: Insee.

Lecture: En 2011-2012, 12,7% des élèves entrant pour la première fois en 6<sup>e</sup> résidant dans des unités urbaines à Zus avaient au moins un an de retard, 21,8% des élèves de 6<sup>e</sup> résidant en Zus. Le ratio de 1,7 (21,8%/12,7%) signifie que la part des collégiens en retard est 70% supérieure en Zus que sur les unités urbaines à Zus.

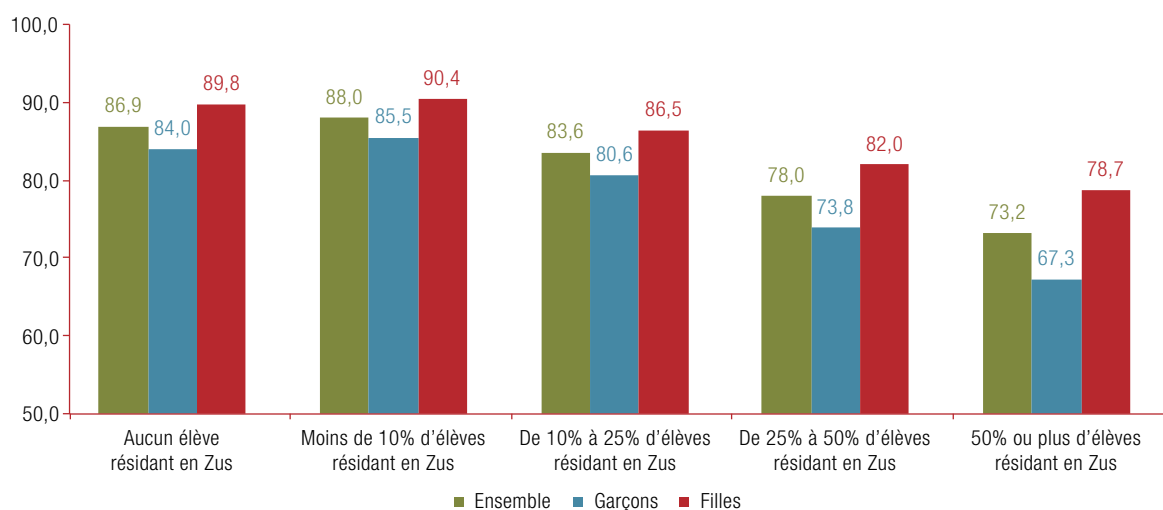
## Une réussite scolaire plus faible pour les établissements à forte proportion d'élèves résidant en Zus

Les taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) des collèges diminuent quand la proportion d'élèves résidant en Zus augmente dans l'établissement (**graphique 15**). Pour les établissements où cette proportion est faible, les taux de réussite au DNB dépassent 85,0% tandis que dans ceux où plus de la moitié des élèves résident en Zus, il n'est que de 73,2%. L'écart entre les groupes est plus fort chez les garçons que chez les filles, la population masculine étant plus exposée à l'échec scolaire. Les

collèges accueillant une plus grande part d'élèves de Zus ont une population où la proportion des PCS défavorisées est plus importante (67% pour les collèges ayant plus de 50% d'élèves de Zus contre 33% pour les collèges n'ayant aucun ou moins de 10% d'élèves de Zus). Or, réussite scolaire et origines sociales des élèves sont deux composantes très liées. Ce différentiel de classes sociales défavorisées contribue à expliquer ces écarts importants de réussite notamment chez les garçons.

Graphique 15

Taux de réussite au DNB en 2012 en fonction de la part d'élèves résidant en Zus dans les collèges par sexe (en %)



Source: Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ: Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom; élèves de 1<sup>er</sup> résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

# Le climat à l'intérieur des établissements scolaires

Les élèves des collèges situés en Zus ont une opinion favorable de leur établissement. Neuf élèves sur dix disent ainsi se sentir bien dans leur collège – un taux comparable à celui constaté hors Zus (**tableau 6**). Toutefois, les élèves sont un peu moins satisfaits de leurs relations avec les enseignants : 82 % des collégiens en Zus affirment que les relations avec les enseignants sont bonnes, voire très bonnes, contre 86 % pour les élèves des collèges hors Zus. Si la part des filles déclarant se sentir « tout à fait » en sécurité dans le quartier autour du collège est quasiment la même en Zus qu'en dehors (39 %), l'écart est un peu plus prononcé chez les garçons (46 % des garçons en Zus se sentent « tout à fait » en sécurité aux abords du collège situé en

Zus contre 52 % hors Zus). Les élèves de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> sont ceux qui expriment l'opinion la plus négative sur les relations avec la sphère pédagogique. Alors que 8 % seulement des élèves de 6<sup>e</sup> pensent que l'on n'apprend pas bien dans leur collège, ils sont 23 % parmi les élèves de 4<sup>e</sup> et 18 % parmi les élèves de 3<sup>e</sup>. Le sentiment d'insécurité à l'intérieur du collège est aussi souvent plus exprimé en Zus qu'en dehors : 16 % des élèves déclarent se sentir en insécurité au collège (14 % hors Zus). Cependant, les élèves des collèges en Zus manifestent plus fréquemment un sentiment d'insécurité dans le quartier autour de l'établissement que les collégiens hors Zus – sentiment qui est aussi souvent évoqué quelle que soit la classe de l'élève.

**Tableau 6**  
**Opinion des élèves sur les relations avec la sphère pédagogique (en %)**

Climat scolaire	Zus				Hors Zus			
	Filles	Garçons	Total	Ecart filles/garçons	Filles	Garçons	Total	Ecart filles/garçons
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son collège	92,6	90,4	91,1	+2,2	93,8	92,0	92,8	+1,9
Relations avec les enseignants très bonnes ou bonnes	86,6	76,8	81,1	+9,8	90,5	82,7	86,2	+7,8
Pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs	86,1	83,3	84,4	+2,8	91,5	89,0	89,8	+2,5
Relations avec les autres adultes très bonnes ou bonnes	89,6	90,3	89,9	-0,7	92,1	89,5	90,3	+2,6
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le collège	87,4	83,3	85,1	+4,0	92,1	89,4	90,3	+2,8
Punitions données très ou plutôt justes	68,9	56,7	62,0	+12,2	74,8	60,6	67,1	+14,1

Source : Ministère de l'Éducation nationale, Depp, enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.

Champ : Élèves des collèges publics de France métropolitaine.

Traitement : Onzus.

Lecture : En 2011, 92,6 % des filles des collèges situés en Zus ont déclaré qu'elles se sentaient tout à fait bien ou plutôt bien dans leur collège, contre 90,4 % des garçons des collèges situés en Zus.



## Neuf collégiens sur dix se sentent bien dans leur établissement

Si on les interroge sur le climat dans la classe et les relations avec les autres élèves, les collégiens des Zus se distinguent par une tendance à utiliser plus souvent les catégories extrêmes en positif comme en négatif (**tableau 7**). Ils expriment ainsi une opinion plus tranchée et leurs réponses sont plus souvent orientées vers les modalités « Beaucoup/Pas du tout » ou « Très bonnes/Mauvaises » que vers les modalités « Plutôt beaucoup/Pas beaucoup » ou « Bonnes/Pas très bonnes ». Ce phénomène a déjà été constaté pour les élèves des réseaux ambition réussite (RAR) – dont 70 % se trouvent en Zus – lors de l'exploitation d'autres enquêtes

comme le panel d'élèves entrés en sixième en 2007. Ainsi, 26 % des collégiens en Zus trouvent que l'ambiance entre les élèves est tout à fait bonne – soit 6 points de plus que les élèves des collèges situés hors Zus. Néanmoins, on trouve également une part non négligeable d'élèves dans les collèges des Zus, exprimant une opinion négative sur les relations avec les autres élèves ou l'ambiance au sein de la classe : 10 % ne se sentent pas très bien ou pas bien en classe, 18 % trouvent que l'ambiance entre les élèves n'est pas très bonne ou pas bonne du tout et 7 % n'ont pas beaucoup ou pas du tout de copains et copines au collège.

**Tableau 7**  
Opinion des collégiens sur la sécurité à l'intérieur et autour du collège (en %)

Es-tu bien en classe ?			
	Zus	Hors Zus	Ecart Zus/Hors Zus
Tout à fait bien	54,8	53,4	+1,4
Plutôt bien	34,7	37,7	-3,0
Pas très bien	8,2	7,1	+1,1
Pas bien du tout	2,2	1,7	+0,5
Comment trouves-tu l'ambiance entre les élèves ?			
	Zus	Hors Zus	Ecart Zus/Hors Zus
Tout à fait bonne	25,7	20,4	+5,3
Plutôt bonne	56,2	63,3	-7,1
Pas très bonne	15,5	14,6	+0,9
Pas bonne du tout	2,5	1,7	+0,8
As-tu des copains et des copines dans ton collège ?			
	Zus	Hors Zus	Ecart Zus/Hors Zus
Beaucoup	66,1	60,6	+5,5
Plutôt beaucoup	26,5	31,8	-5,3
Pas beaucoup	7,2	7,2	0
Pas du tout	0,3	0,3	0

Source : Ministère de l'Éducation nationale, Depp, enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.  
Champ : Élèves des collèges publics de France métropolitaine.  
Traitement : Onzus.

## 16 % des élèves déclarent se sentir en insécurité au collège – un taux comparable à celui en dehors des Zus

La proportion de collégiens déclarant se sentir en insécurité à l'intérieur du collège est proche en Zus ou hors Zus : 16 % des élèves en Zus déclarent se sentir en insécurité au collège contre 14 % hors Zus (**tableau 8**). C'est surtout pour le sentiment d'insécurité autour du collège que l'écart s'accroît : 22 %

des collégiens en Zus manifestent de l'insécurité dans le quartier autour du collège contre 16 % hors Zus. Près de 6 % des élèves des collèges en Zus déclarent ne pas s'être rendus dans leur établissement au moins une fois, car ils avaient peur de la violence (contre 5 % des collégiens hors Zus).

**Tableau 8**  
**Opinion des collégiens sur la sécurité à l'intérieur et autour du collège (en %)**

<b>Te sens-tu en sécurité à l'intérieur de ton collège ?</b>			
	Zus	Hors Zus	Ecart Zus/Hors Zus
Tout à fait en sécurité	42,2	43,0	-0,8
Plutôt en sécurité	41,9	43,3	-1,4
Pas très en sécurité	11,9	11,5	+0,4
Pas du tout en sécurité	4,0	2,1	+1,9
<b>Te sens-tu en sécurité dans le quartier autour de ton collège ?</b>			
	Zus	Hors Zus	Ecart Zus/Hors Zus
Tout à fait en sécurité	42,5	45,7	-3,2
Plutôt en sécurité	35,9	38,5	-2,6
Pas très en sécurité	16,3	12,9	+3,4
Pas du tout en sécurité	5,4	2,9	+2,5
<b>Depuis le début de l'année scolaire, est-il arrivé que tu ne viennes pas au collège car tu avais peur de la violence ?</b>			
	Zus	Hors Zus	Ecart Zus/Hors Zus
Jamais	93,9	95,1	-1,2
1 ou 2 fois	4,8	4,0	+0,8
3 ou 4 fois	0,5	0,4	+0,1
Plus de 4 fois	0,8	0,5	+0,3

Source: Ministère de l'Education nationale, Depp, enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.

Champ: Elèves des collèges publics de France métropolitaine.

Traitement: Onzus.

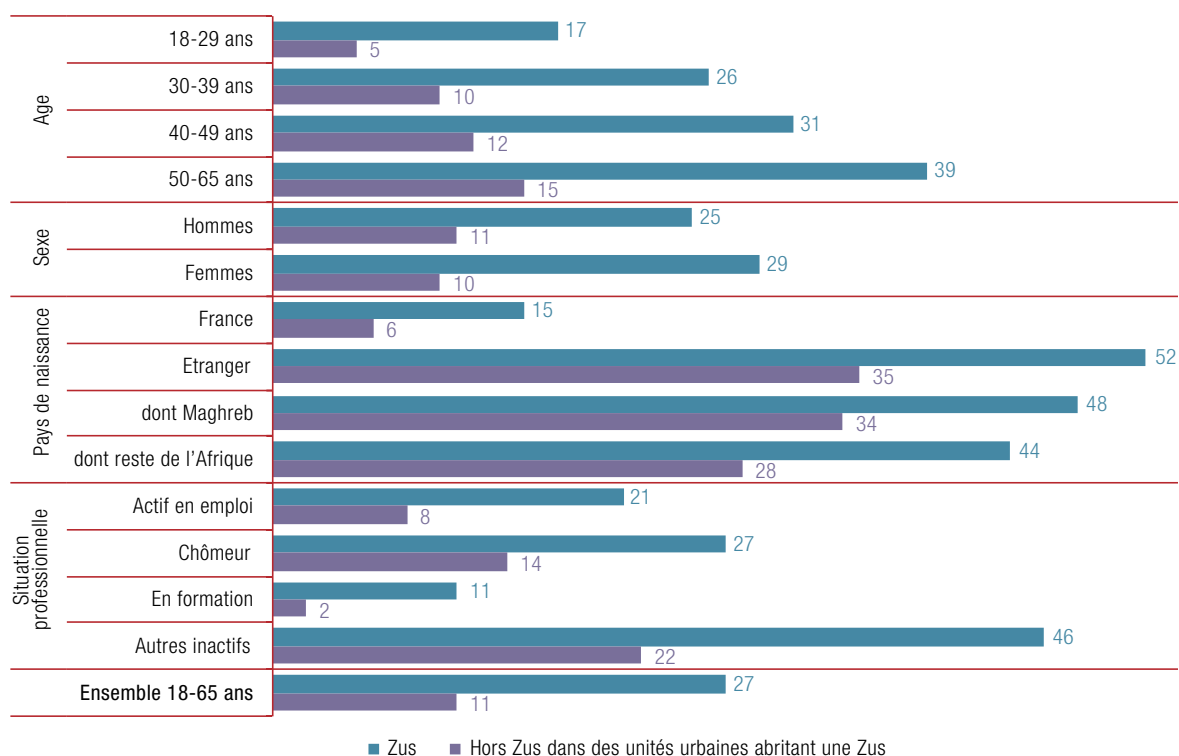
## Les difficultés face à l'écrit et l'illettrisme

En 2011, 27 % des 18-65 ans habitant en Zus éprouvent des difficultés importantes à l'écrit contre seulement 11 % en dehors des Zus (**graphique 16**). Par rapport à 2004, les hommes et les personnes de moins de 30 ans ou de plus de 50 ans sont moins souvent en difficulté importante à l'écrit, la situation des chômeurs stagne tandis que celle des femmes s'est légèrement aggravée. Ces situations préoccupantes concernent majoritairement les personnes ayant été scolarisées à l'étranger (59 % des personnes en difficulté) mais touchent également les personnes scolarisées en France, ce qui relève alors de l'illettrisme. Ainsi, le taux d'illettrisme est particu-

lièrement fort dans les Zus puisqu'il s'élève à 15 % contre 7 % dans le reste de la France en 2011. Parmi les jeunes âgés de 18 à 29 ans scolarisés en France, le taux d'illettrisme est même quatre fois plus élevé en Zus qu'en dehors des Zus (12 % en Zus contre 3 % en dehors des Zus). Ces difficultés sont, en Zus, en partie dues à une qualification relativement faible des parents, à une absence de pratique de la lecture dans le contexte familial ou encore à la présence d'une langue étrangère parlée à la maison. En outre, ces difficultés à l'écrit sont ressenties dès le début de la scolarité, ce qui appuie l'hypothèse d'une faille dans l'apprentissage.

## Graphique 16

Personnes en difficultés importantes face à l'écrit selon différentes caractéristiques en Zus et unités urbaines englobantes (en %)



Source : Insee, enquête Information et vie quotidienne (IVQ), 2011.

Champ : Personnes âgées de 18 à 65 ans résidant dans une unité urbaine abritant au moins une Zus.

Traitement : Onzus.

Dans l'ensemble, la proportion de personnes en difficulté importante à l'écrit en Zus diminue légèrement et passe de 30 % en 2004 à 27 % en 2011, une diminution comparable à celle des résidents en dehors des Zus. Cette baisse en Zus est très marquée chez les hommes (et les personnes inactives qui ne sont pas en études ou formation) avec une diminution de 10 points entre 2004 et 2011. De même, cette dimi-

nution globale des difficultés par rapport à 2004 est plus importante pour les classes extrêmes d'âge : par exemple, chez les plus jeunes, on observe une baisse de 5 points en Zus contre une stabilité hors-Zus. Ce phénomène est lié à un effet de génération qui contribue à la baisse globale du taux de personnes en difficulté importante à l'écrit.

### Parmi les 18-29 ans, un taux d'illettrisme quatre fois plus élevé en Zus

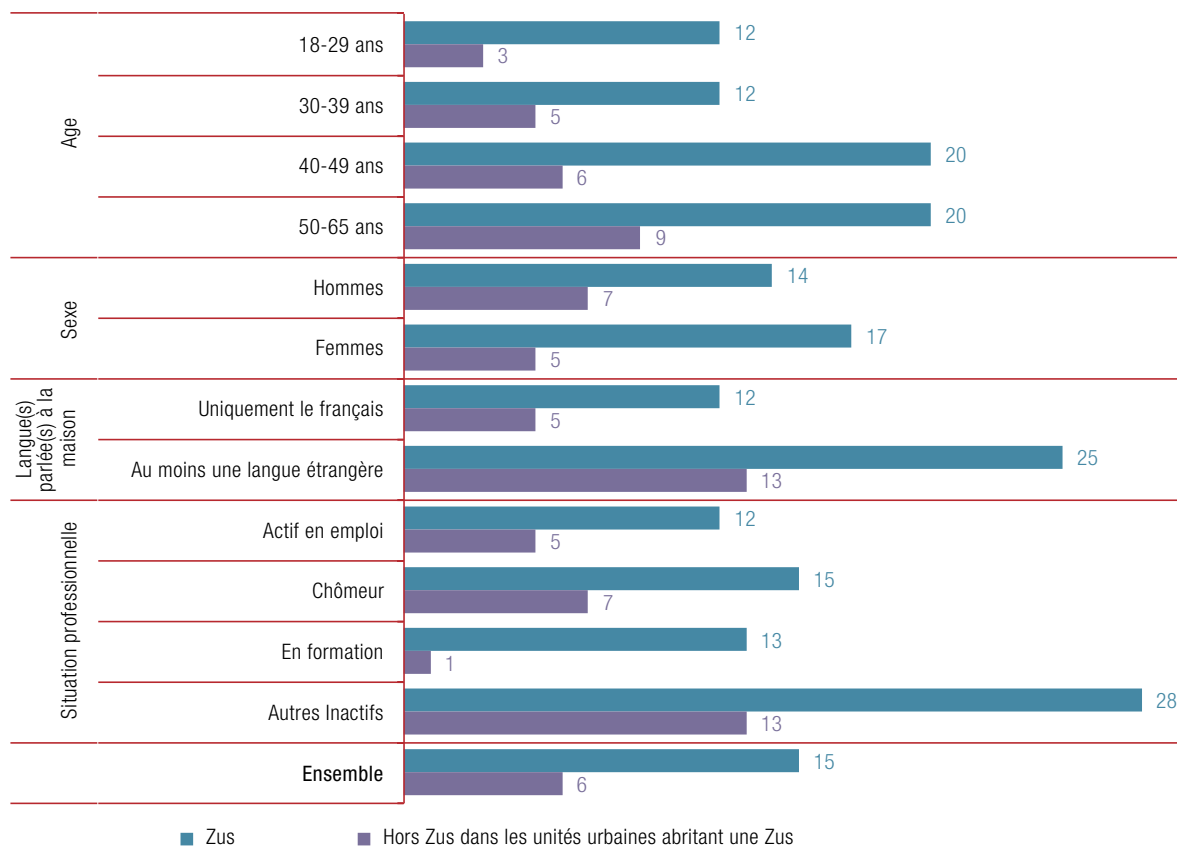
En 2011, parmi les adultes de 18 à 65 ans résidant dans des unités urbaines abritant des Zus, le taux d'illettrisme s'élève à 15 % en Zus contre 6 % dans les autres quartiers (**graphique 17**).

Les jeunes sont globalement moins souvent illettrés que les plus âgés. En Zus, cependant, cet effet de

l'âge est moins net et le fait d'être jeune protège moins de l'illettrisme que dans les autres quartiers. Ainsi, le taux d'illettrisme parmi les personnes âgées de 18 à 29 ans résidant en Zus est quatre fois plus élevé que dans les autres quartiers puisque ce taux passe de 3 % à 12 %.

Graphique 17

Taux d'illettrisme selon différentes catégories en Zus et unités urbaines englobantes (en %)



Source: Insee, enquête Information et vie quotidienne (IVQ), 2011.

Champ: Personnes entre 18 et 65 ans qui ont commencé leur scolarité en France et résidant dans une unité urbaine abritant au moins une Zus.

Traitement: Onzus.

## L'accès à la santé et aux services sociaux

Les Zus présentent un déficit en matière d'équipements de santé, en comparaison de ce qui est proposé dans leurs agglomérations (**tableau 9**). Ce déficit est particulièrement marqué pour les médecins spécialistes et la plupart des auxiliaires libéraux, mais plus modéré pour les médecins généralistes, les infirmiers et les pharmacies (qui relèvent de la gamme des équipements de proximité). Cependant, près d'une Zus sur huit n'accueille aucun établissement de santé de proximité; la situation en matière d'offre de soins est de fait très hétérogène entre les Zus. La tendance de certains professionnels à s'installer à la proximité immédiate de ces quartiers invite cependant à relativiser certains de ces résultats. Les services d'aides et de soins à domicile de l'action sociale sont également souvent moins disponibles dans ces quartiers qu'ailleurs. C'est notamment le

cas de l'aide sociale à l'enfance, mais aussi de l'aide sociale pour les handicapés tant enfants qu'adultes (l'action sociale à destination des personnes âgées présente en revanche des écarts moins sensibles) (**tableau 10**).

Si les Zus présentent un déficit important d'offre d'hébergement pour l'action sociale (à l'exception de celle à destination des personnes âgées), on remarquera cependant que l'accessibilité à des structures d'hébergement ne se pose pas dans les mêmes termes que celle aux services d'aides et de soins à domicile évoqués précédemment, et que le tracé des Zus peut avoir également évité sciemment ce type de structures collectives (à l'instar des hôpitaux) au moment de leur définition. Une approche par distance au plus proche équipement serait probablement plus indiquée en la matière.

**Tableau 9**  
**Densité d'établissements de santé pour 100 000 habitants en 2012**

	Zus	Unités urbaines avec Zus	Métropole	Ratio unités urbaines/Zus
<b>Offre de proximité</b>	324,0	441,4	408,8	1,4
Centres de santé	5,0	4,6	3,9	0,9
<b>Professions médicales libérales</b>				
Médecins omnipraticiens	93,1	110,6	100,1	1,2
Médecins spécialistes	42,1	100,8	67,0	2,4
Chirurgiens-dentistes	31,5	71,6	59,2	2,3
<b>Auxiliaires médicaux libéraux</b>				
Infirmiers	105,7	111,7	117,0	1,1
Masseurs-kinésithérapeutes	60,7	107,5	95,0	1,8
<b>Etablissements et services à caractère sanitaire</b>				
Pharmacies	33,1	40,0	37,4	1,2

Source : Base permanente des équipements 2012.

Champ : France métropolitaine.

Traitement : Onzus.

Note : Les données de population sont celles de 2009 (recensement de la population 2009 pour les unités urbaines avec Zus, et estimations à partir de la population des ménages issues des sources fiscales 2009 pour les Zus).

Sont classés en établissement hospitalier les établissements santé (de court, moyen et long séjour), les établissements psychiatriques, les centres de lutte contre le cancer, les urgences, les maternités, les structures psychiatriques en ambulatoire et les hospitalisations à domicile.

Note de lecture : En 2012, les Zus abritaient 10,0 hôpitaux pour 100 000 habitants, une densité 1,9 fois inférieure à celle observée dans les unités urbaines accueillant des Zus (18,6 hôpitaux pour 100 000 habitants).

**Tableau 10**  
**Densité d'établissements sociaux pour 100 000 habitants en 2012**

	Zus	Unités urbaines avec Zus	Métropole	Ratio unités urbaines/Zus
<b>Action sociale pour les personnes âgées</b>				
Soins à domicile*	12,7	13,3	16,4	1,0
Services d'aide*	16,2	21,3	35,5	1,3
<b>Action sociale pour les handicapés</b>				
Enfants handicapés – Services à domicile ou ambulatoires **	18,5	25,2	19,8	1,4
Adultes handicapés – Services***	2,3	3,0	2,9	1,3
<b>Autres services d'action sociale</b>				
Aide sociale à l'enfance – Action éducative **	4,6	8,8	5,8	1,9

Source : Base permanente des équipements 2012.

Champ : France métropolitaine.

Traitement : Onzus.

Note : Les données de population sont celles de 2009 (recensement de la population 2009 pour les unités urbaines avec Zus, et estimations à partir de la population des ménages issues des sources fiscales 2009 pour les Zus).

Note de lecture : En 2012, les Zus abritaient 51,1 établissements d'hébergement pour 100 000 personnes âgées (60 ans et plus), une densité 1,2 fois inférieure à celle observée dans les unités urbaines accueillant des Zus (62,8 établissements pour 100 000 personnes âgées).

\* Densité pour 100 000 séniors (60 ans et plus), \*\* Densité pour 100 000 enfants (14 ans et moins), \*\*\* Densité pour 100 000 adultes (15 ans et plus).



# La sécurité et la tranquillité publique

## Un taux d'atteinte aux biens plus faible en Zus, un taux d'atteinte aux personnes un peu plus élevé

En 2012, le taux d'infractions demeure inférieur dans les Zus à celui de leur environnement proche et ce taux est en diminution par rapport à 2011. Pour l'ensemble des 34 catégories d'infractions sélectionnées, le total des faits constatés dans les 680 Zus étudiées ici s'élève, en 2012, à 49,7 faits en moyenne pour 1 000 habitants, soit un taux inférieur de plus de 10 % à celui de leurs circonscriptions (**tableau 11**). Si le taux d'atteintes aux biens est inférieur de 14 % en Zus par rapport à celui enregistré dans leurs circonscriptions, en revanche le taux d'atteintes aux personnes y est supérieur. De 2011 à 2012, le nombre de faits constatés diminue (-2,5 %) pour l'ensemble des 680 Zus étudiées et stagne dans les circonscriptions de police dont dépendent ces quartiers (-0,1 %).

La baisse de la délinquance enregistrée en Zus concerne en réalité les atteintes aux biens qui, en un an, reculent de 2,8 % dans les Zus, alors qu'elles progressent de 0,4 % dans leurs circonscriptions. Les faits de délinquance constituant des atteintes aux personnes connaissent en effet également une

stagnation dans les Zus (+0,0 %) et une augmentation dans leurs circonscriptions d'appartenance (+1,5 %). En 2012, les atteintes aux personnes en Zus ont un taux légèrement supérieur à celui de leurs circonscriptions, soit respectivement 13,5 et 12,8 pour 1 000 habitants.

Certains faits constituant des atteintes aux personnes sont également considérés comme des atteintes aux biens. C'est le cas des violences physiques dites « crapuleuses », qui recouvrent ici les vols violents avec ou sans arme. Les atteintes aux personnes comprennent également les menaces ou chantages et les violences physiques non crapuleuses.

Les violences physiques non crapuleuses, qui représentent plus de la moitié des atteintes aux personnes, sont en 2012 légèrement plus fréquentes dans les Zus que dans leurs circonscriptions, plus particulièrement pour les coups et blessures volontaires à caractère criminel ou correctionnel.

Les atteintes aux personnes entre 2011 et 2012 stagnent en Zus (+0,0 %) tandis que dans leurs circonscriptions elles progressent (+1,5 %).

**Tableau 11**  
Atteintes aux biens, enregistrées en 2012 dans les Zus et leurs circonscriptions et évolution 2011-2012

		Zus 2012		CSP 2012 <sup>1</sup>		Evolution 2011-2012 (%)	
		Nombre de faits	Faits/ 1000 hab.	Nombre de faits	Faits/ 1000 hab.	Zus	CSP
Atteinte aux biens	Destructions et dégradations	46764	11,3	250362	9,6	-3,9	-2,2
	Vols	119469	28,8	959965	36,8	-2,4	1,2
	Vols sans violence	103268	24,9	850534	32,6	-3,2	1
	Vols violents/Violences physiques crapuleuses	16201	3,9	109431	4,2	2,7	2,8
Atteinte aux personnes	Menaces et chantages	10200	2,5	59071	2,3	2,5	3,4
	Violences physiques non crapuleuses	29692	7,2	166383	6,4	-2,1	+0,0
	<b>Atteintes aux biens</b>	<b>166233</b>	<b>40,1</b>	<b>1210327</b>	<b>46,4</b>	<b>-2,8</b>	<b>0,4</b>
<b>Atteintes aux personnes</b>		<b>56093</b>	<b>13,5</b>	<b>334885</b>	<b>12,8</b>	<b>0</b>	<b>1,5</b>
<b>Total 34 index<sup>2</sup></b>		<b>206125</b>	<b>49,7</b>	<b>1435781</b>	<b>55,0</b>	<b>-2,5</b>	<b>-0,1</b>

**Note:** Les Zus sont des zones géographiques et les circonscriptions des territoires administratifs ; une même circonscription peut recouvrir plusieurs Zus ; de même certaines Zus dépendent de deux circonscriptions.

**Source:** Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales ; Préfecture de police de Paris.

**Champ:** 680 Zus de France métropolitaine et des DOM (y compris celles de Paris) et leurs 262 circonscriptions.

**Traitement:** Onzus.

1. Les Circonscriptions de sécurité publique (CSP) sont des territoires administratifs, entité de base des services territoriaux de la Direction centrale de sécurité publique.

2. Les incendies de véhicules motorisés appartenant à des particuliers figurent dans cet index. L'unité de compte des incendies est la procédure. En outre, il n'est pas tenu compte du mobile de l'infraction. Cet index vise aussi bien les violences urbaines que les escroqueries à l'assurance ou le souci de faire disparaître les traces et indices.

# Les jeunes : accès à l'indépendance et opinions sur leurs conditions de vie

La période de la jeunesse est celle de la prise d'autonomie par rapport aux parents. Celle-ci se traduit par trois transitions principales, dont la combinaison marque pour la plupart le passage à la vie adulte :

- la fin des études et l'accès à une autonomie économique, notamment par l'entrée sur le marché de travail ;
- le départ du domicile des parents et l'accès à un logement autonome ;
- la prise de sa propre autonomie familiale pour constituer un couple ou vivre seul.

Ces trois transitions sont articulées entre elles : ainsi disposer de revenus en propre facilite la prise d'un logement indépendant, et celle-ci est souvent parallèle à une prise d'autonomie familiale.

Le dossier consacré aux jeunes vivant en Zus fournit un premier éclairage sur cette étape particulièrement importante. Il s'appuie sur une première exploitation sur ce public de deux sources qui viennent d'être mises à disposition : l'enquête Famille et logements réalisée par l'Insee en 2011 en

même temps que le recensement de la population, et la première vague du panel politique de la ville diligenté par le secrétariat permanent de l'Onzus. Il s'agit d'un premier éclairage qui sera complété lors de travaux ultérieurs.

Ce dossier comprend trois parties :

- un premier article s'intéresse aux modes de vie familiaux en distinguant les jeunes qui vivent encore avec leurs parents, et ceux qui volent de leurs propres ailes dans un logement autonome, qu'ils aient ou non commencé à fonder une famille ;  
→ cet article est complété par une analyse typologique identifiant cinq profils principaux parmi les jeunes étudiés ;
- un deuxième article s'intéresse aux difficultés ressenties par les jeunes pour l'accès au marché de travail et à un emploi stable ;
- un troisième article s'intéresse au point de vue des jeunes ménages vivant en Zus sur les conditions de vie, en comparaison de celui des ménages plus âgés, qu'ils aient ou non des enfants.

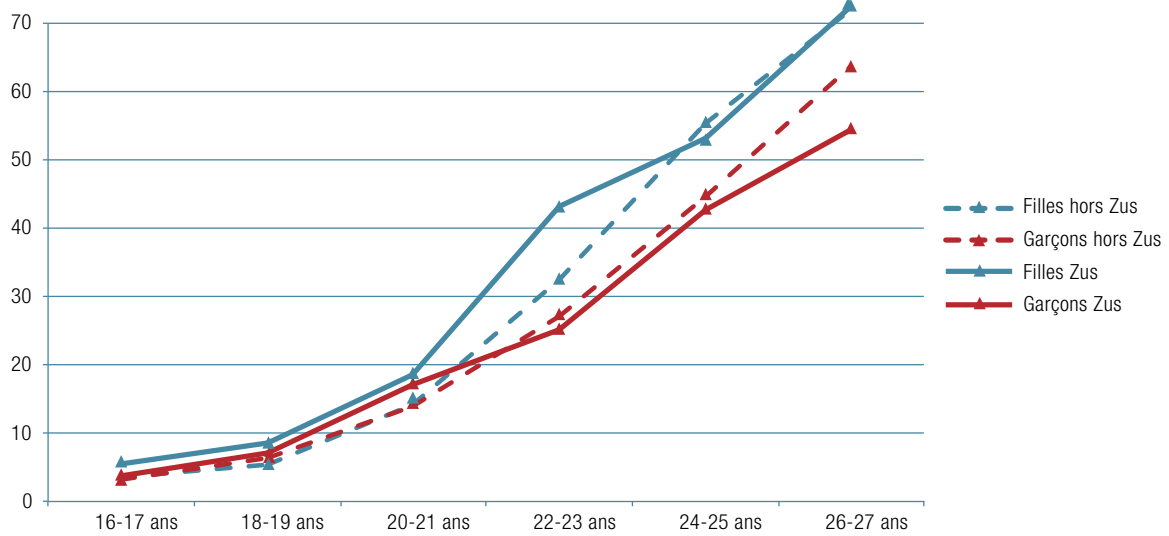
## L'environnement familial des jeunes de 16 à 25 ans dans les Zus

La période de 16 à 25 ans est celle où se dessine, pour une partie des jeunes, le début d'une vie familiale autonome, les autres continuant à vivre pour quelques années avec leurs parents.

Les jeunes issus des Zus commencent à quitter leurs parents un peu plus tôt que ceux du reste de leur agglomération. Ainsi, entre 16 et 21 ans, les jeunes dont les parents vivent en Zus décohabitent un peu plus fréquemment que ceux issus des autres quartiers, cet écart étant plus marqué pour les jeunes filles (**graphique 18**). Mais l'écart s'inverse à partir de 22 ans pour les garçons, et s'équilibre à partir de 24 ans pour les jeunes filles. Ces évolutions différentes entre les jeunes dont les

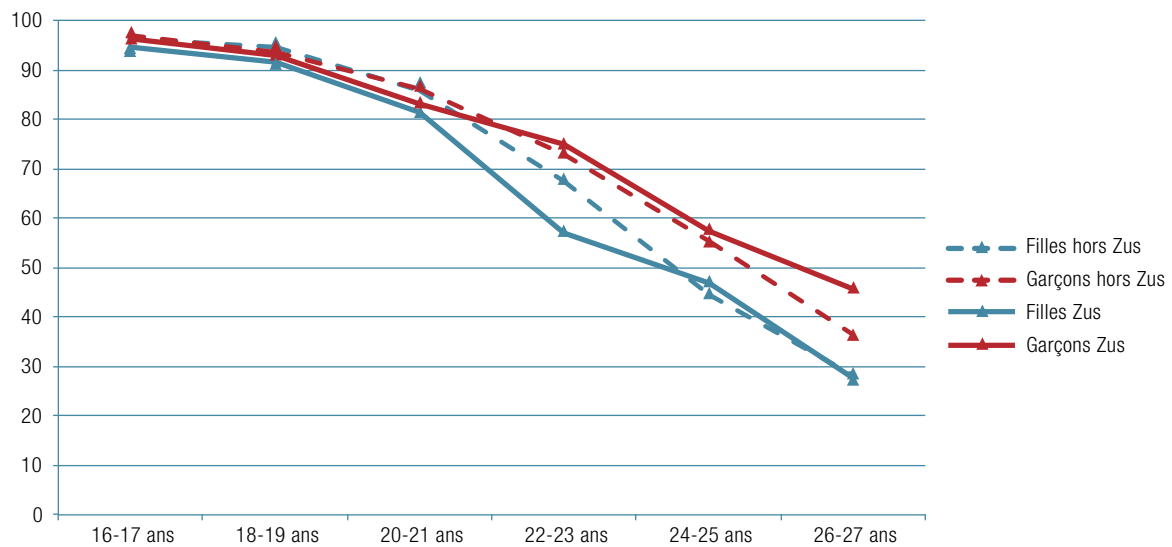
mères vivent en Zus et ceux dont les mères vivent en dehors s'explique par des différences de comportement marquées entre les filles et les garçons après 22 ans. Les jeunes dont la mère vit en Zus sont plus nombreux, quel que soit leur sexe, à quitter le domicile maternel entre 16 et 21 ans. Mais à partir de 24 ans dans les zones urbaines sensibles, les trajectoires se diversifient entre jeunes filles et jeunes garçons. Les jeunes filles restent nombreuses à quitter le logement de leur mère alors que l'on observe un ralentissement pour les garçons. Cet écart est très marqué entre 26 et 27 ans où près de trois filles sur quatre ont quitté le domicile de leurs parents, alors que près d'un garçon sur deux vit encore avec eux (**graphique 19**).

**Graphique 18**  
Part des jeunes ayant accédé à un logement indépendant par âge et par sexe (en %)



Source: Insee, enquête Famille et logements 2011.  
Champs: Enfants dont les mères vivent en Zus.  
Traitement: Onzus.

**Graphique 19**  
Part des jeunes vivant avec au moins un de leurs parents par âge et par sexe (en %)



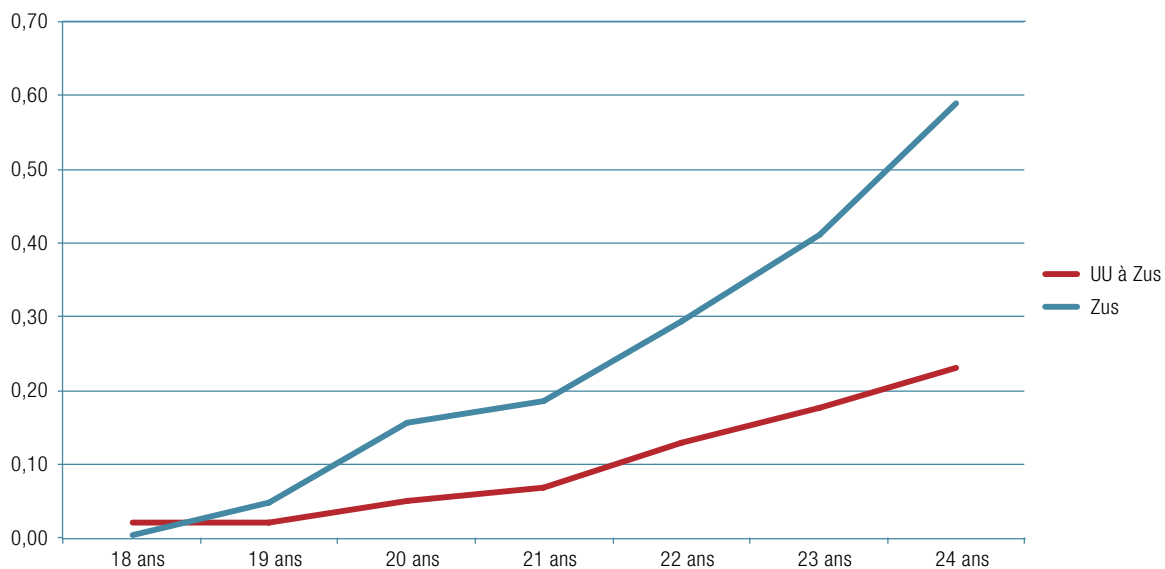
Source: Insee, enquête Famille et logements 2011.  
Champs: Enfants dont les mères vivent en Zus.  
Traitement: Onzus.

Parmi les jeunes qui ont pris leur autonomie par rapport à leurs parents, seule une petite minorité vit en couple, un jeune homme sur six et une jeune femme sur trois, ces proportions étant légèrement inférieures à celles que l'on constate pour les jeunes des autres quartiers, essentiellement pour les jeunes hommes (un sur cinq). Cette installation dans la vie maritale s'accompagne d'une proportion de parents plus élevée parmi les 18-25 ans vivant en Zus. Les jeunes sont nettement plus nombreux à être parents avant 25 ans dans les Zus que dans le reste des agglomérations : 11,5 % d'entre eux ont des enfants (cohabitants ou non), contre 5,3 % seulement en dehors. Cet écart est plus marqué pour les jeunes femmes de la même catégorie d'âge qui sont plus

de deux fois plus nombreuses à avoir des enfants en Zus (elles sont 17,8 % à être mère, contre seulement 7,7 % dans le reste des agglomérations.)

Le nombre moyen d'enfants par femme (cohabitants ou non) permet d'observer l'effet conjoint de la maternité plus précoce des jeunes femmes vivant en Zus et de la part plus importante de celles ayant plusieurs enfants avant 25 ans. A vingt ans, les femmes vivant en Zus ont en moyenne un peu plus d'enfants (0,16 contre 0,05 en dehors des Zus). A partir de 21 ans, l'écart entre les jeunes femmes des zones urbaines sensibles et les autres se creuse nettement. A 24 ans, les femmes en Zus ont en moyenne déjà deux fois plus d'enfants que les autres (**graphique 20**).

**Graphique 20**  
**Nombre moyen d'enfants des jeunes femmes**



Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champs : Femmes de 18 à 25 ans.

Traitement : Onzus.

## Différentes figures du jeune en Zus : cinq types de situations assez contrastées

Une typologie a été réalisée avec différentes variables ayant trait aux thématiques précédemment abordées (scolarité, emploi, précarité, logement...) afin de dégager quelques grandes figures de jeunes de moins de 30 ans vivant en Zus. Cinq profils se détachent :

- 1<sup>er</sup> profil : les grands adolescents vivant avec un ou deux parents (25 % des 16-29 ans en Zus).
- 2<sup>e</sup> profil : les grands adolescents issus de l'immi-

gration vivant avec leurs deux parents (20 % des 16-29 ans en Zus).

- 3<sup>e</sup> profil : jeunes adultes chez leurs parents ne disposant pas de suffisamment de ressources pour être autonomes (22 % des 16-29 ans en Zus).

- 4<sup>e</sup> profil : les jeunes adultes autonomes en couples (18 % des moins de 30 ans en Zus).

- 5<sup>e</sup> profil : les jeunes adultes autonomes célibataires (13 % des 16-29 ans en Zus).

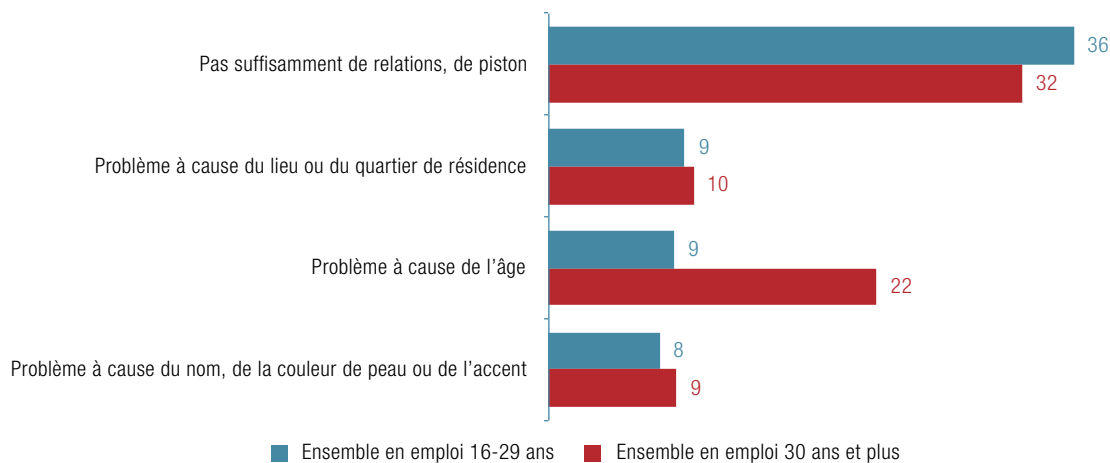
## L'accès au marché de l'emploi: un vécu difficile

L'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi est devenue particulièrement difficile, notamment pour les résidents de Zus. De nombreuses publications ont ainsi déjà montré que ces jeunes en Zus sont surexposés à l'inactivité et au chômage (*Rapport Onzus 2012*). Comme ils sortent plus souvent de manière précoce du système scolaire avec peu de qualifications, ces difficultés sont encore accentuées. Et, lorsqu'ils occupent un emploi, les jeunes en Zus peuvent rencontrer des conditions de travail plus difficiles (précarité de l'emploi, temps partiel, faibles responsabilités, etc.). Moins de 50 % des jeunes de 16 à 29 ans sont actifs (en emploi ou au chômage), taux qui est encore plus faible chez les jeunes femmes (39 %) et pour les jeunes ayant un faible niveau de qualification. Bien entendu, cette inactivité est principalement due à la poursuite d'études ou de formations (41 %). Toutefois un jeune sur sept se déclare n'être ni en emploi, ni au chômage, ni en formation. Cette proportion atteint plus de 20 % chez les jeunes n'ayant obtenu aucun diplôme.

Sur l'ensemble des 16-29 ans, trois jeunes sur dix ne sont ni en emploi ni en poursuite d'études (chômeurs et autres inactifs), ce taux étant le plus élevé pour les moins qualifiés (40 % des sans diplôme).

Un jeune sur quatre déclare être à la recherche d'un emploi. Cette part atteint 15 % chez les jeunes actuellement en emploi (au sens du BIT). La population jeune, notamment celle de Zus, est particulièrement exposée aux difficultés d'accès ou de retour à l'emploi. La principale difficulté ressentie par les jeunes en Zus en recherche d'emploi concerne le manque de relations pour pouvoir mener à bien leur recherche d'emploi (**graphique 21**). Viennent ensuite un « effet quartier » du lieu de résidence, les difficultés liées à leur âge ou celles liées à leur couleur de peau, leur nom ou leur accent. Dans l'ensemble, hormis les difficultés liées à l'âge ou à l'état de santé auxquelles les jeunes sont beaucoup moins exposés, les ordres de grandeur sont assez comparables aux difficultés rencontrées par les 30 ans et plus.

**Graphique 21**  
Perception des difficultés rencontrées dans les recherches d'emploi par les jeunes résidant en Zus (en %)

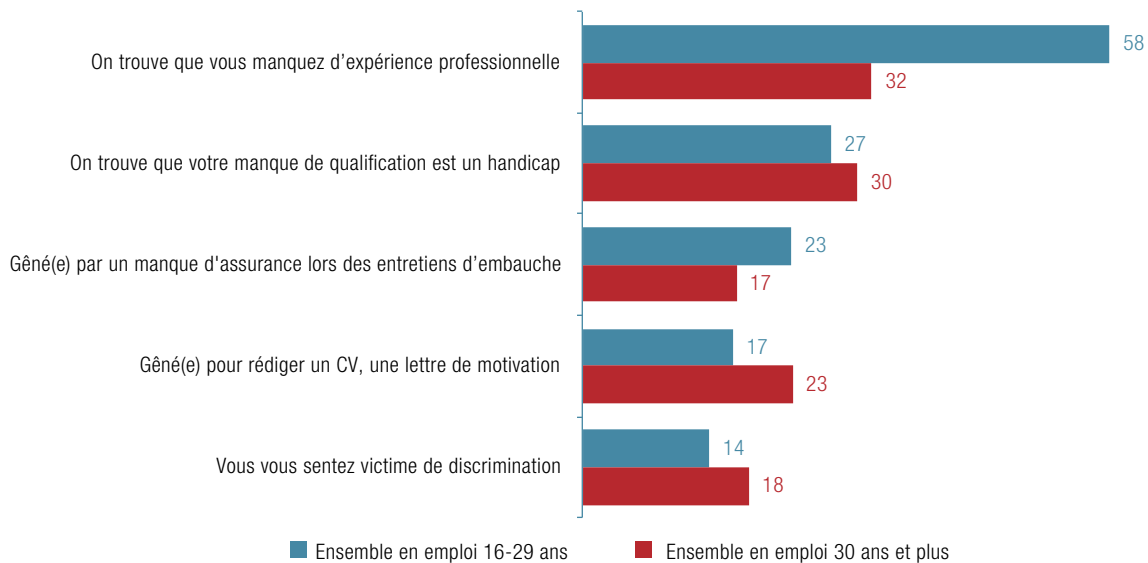


Source: PPV 2011.  
Traitement: Onzus.

Face à un employeur potentiel, le jeune en Zus souffre d'un sentiment de manque d'expérience ou de qualification (**graphique 22**). Plus d'un jeune sur cinq estime avoir rencontré un employeur qui estimait que son domicile était trop éloigné. Par rapport aux individus plus âgés, les jeunes déclarent beaucoup plus avoir eu des remarques sur leur manque d'expé-

rience professionnelle. De même, leur manque d'assurance en entretien leur est davantage reproché. Ces difficultés sont sans doute encore amplifiées par le niveau de qualification moyen assez faible des jeunes âgés de 16 à 29 ans et qui ne sont plus scolarisés. A l'inverse, ils semblent mieux préparés pour rédiger un CV ou une lettre de motivation.



**Graphique 22****Perception des difficultés rencontrées face à l'employeur par les jeunes résidant en Zus en recherche d'emploi (en %)**

Source: PPV 2011.  
 Traitement: Onzus.

## L'opinion des jeunes ménages sur leurs conditions de vie

Un ménage sur huit en Zus (12 %) est composé de jeunes ne vivant plus avec leurs parents et qui ont atteint à ce titre un certain degré d'autonomie. Par la suite, nous les appellerons les « **jeunes ménages** ». Parmi eux, les ménages où les jeunes vivent en couple sans les parents représentent 7 % de l'ensemble des ménages en Zus. Il s'agit sans doute des ménages de jeunes les plus installés et les plus autonomes. À côté d'eux, un ménage sur cinq (21 %) abrite au moins un jeune âgé de 16 à 29 ans vivant avec l'un de ses parents ou les deux. Ils seront qualifiés par la suite de « **parents et jeunes** ». Enfin, les deux tiers des ménages ne comportent aucun jeune en leur sein ; ils seront qualifiés de « **ménages sans jeune** » par la suite.

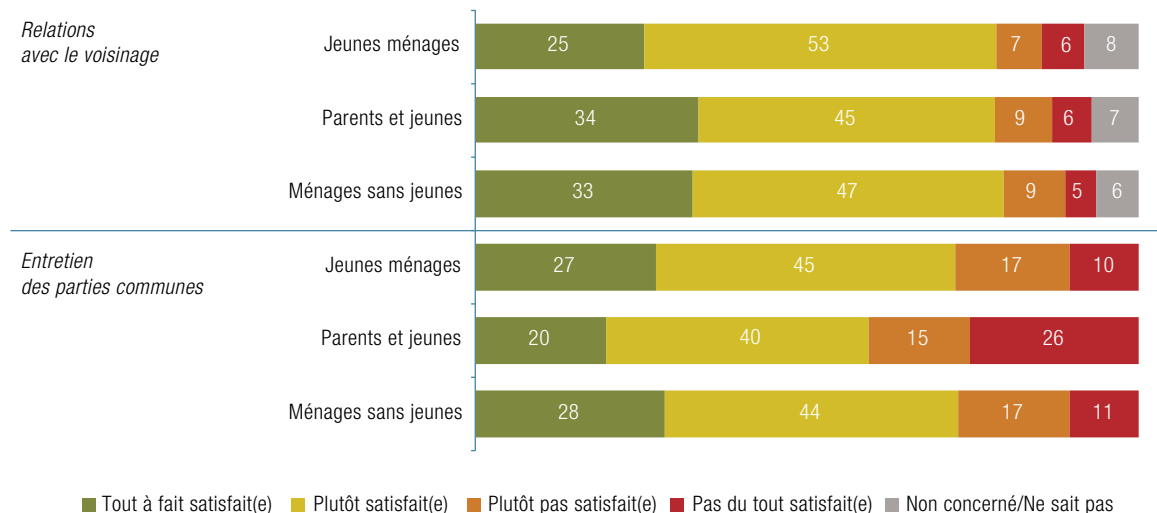
Cet article s'intéresse pour l'essentiel au point de vue d'un membre du ménage par rapport à différents aspects des conditions de vie de ce ménage. Dans le premier cas (jeunes ménages), c'est en général le point de vue d'un jeune qui est ainsi exprimé ; dans le deuxième cas (parents et jeunes), c'est celui d'un de leurs parents ; dans le troisième cas, la personne interrogée ne vit pas au quotidien avec un jeune.

Qu'ils soient jeunes et résident chez leurs parents ou non, les habitants des Zus sont satisfaits des relations de voisinage dans près de 80 % des cas (**gra-**

**phique 23**). L'accessibilité au logement, l'entretien des parties communes sont de leur point de vue, et notamment de celui des jeunes de 16 à 29 ans, plus perfectibles. Quant à l'insonorisation du logement, elle apparaît comme un point assez problématique, particulièrement pour les jeunes vivant sans leurs parents et, à ce titre, *a priori* davantage autonomes. Moins d'un sur deux s'en déclare satisfait, près d'un sur trois estimant même que l'insonorisation n'est pas du tout satisfaisante. Qu'ils soient jeunes ou non, les ménages des Zus sont satisfaits des relations de voisinage dans près de 80 % des cas (**graphique 23**). L'accessibilité au logement, l'entretien des parties communes sont, de leur point de vue, et notamment de celui des jeunes de 16 à 29 ans, plus perfectibles. Quant à l'insonorisation du logement, elle apparaît comme un point assez problématique, particulièrement pour les jeunes vivant sans leurs parents. Moins d'un sur deux s'en déclare satisfait, près d'un sur trois estimant même que l'insonorisation n'est pas du tout satisfaisante.

Hormis ce point d'insatisfaction sur l'insonorisation, les jeunes vivant sans parent ne se distinguent pas des ménages où ne résident pas de jeunes. Ils semblent même sensiblement plus satisfaits de l'accessibilité au logement ou de l'entretien des parties communes.

**Graphique 23**  
**La satisfaction des ménages où résident les jeunes à l'égard de leur logement (en %)**

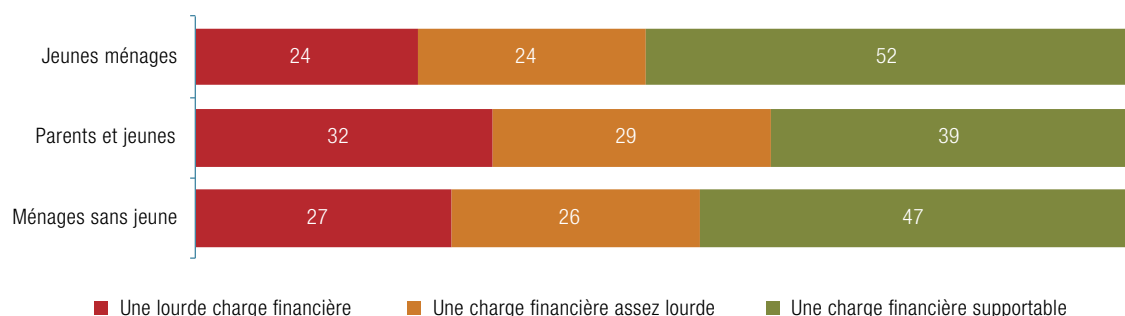


Source: PPV 2011.  
 Traitement: Onzus.

Lors de la passation du questionnaire sont énumérées avec l'interviewé toutes les charges financières dont le ménage doit s'acquitter pour son logement (loyers, remboursements de crédits, charges locatives ou de copropriété...) Une fois énumérées toutes ces charges, les référents des jeunes ménages estiment dans 48 % des cas qu'elles représentent une lourde ou très lourde charge financière compte tenu de leurs revenus (**graphique 24**). Ce taux est comparativement faible par rapport aux autres ménages où résident

des jeunes avec leurs parents (61 % estimant que la charge financière que représente leur logement est lourde ou très lourde). Lorsqu'ils vivent en couple, cette lourdeur financière diminue encore (44 %). Les jeunes ayant atteint un degré d'autonomie leur permettant de vivre sans leurs parents perçoivent des revenus qui allègent la charge financière de leur logement par rapport aux jeunes vivant encore chez leurs parents. Rappelons que la population de jeunes vivant avec leurs parents est près du double de celle de jeunes vivant seuls.

**Graphique 24**  
**Perception du montant de l'ensemble des charges du logement relativement à leurs revenus par les ménages où résident des jeunes (en %)**

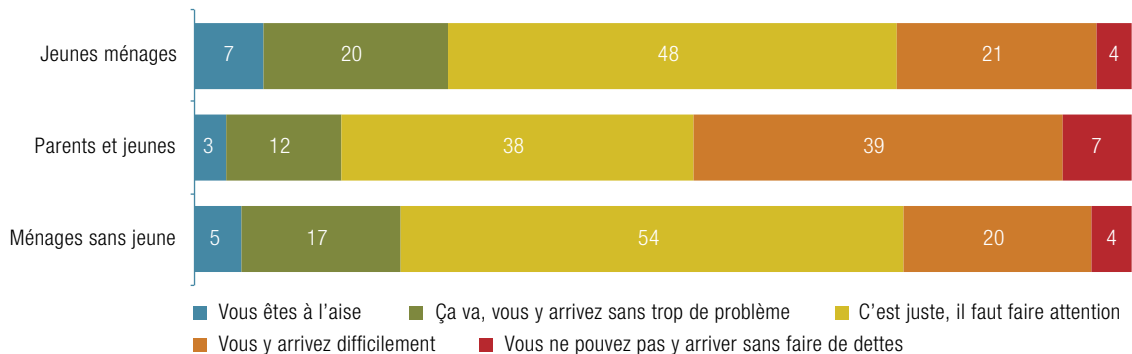


Source: PPV 2011.  
 Traitement: Onzus.

De manière générale, lorsque les jeunes de Zus vivent à l'extérieur du foyer parental, leur sentiment de précarité diminue. L'analyse concernant le sentiment de précarité ressenti dans les ménages en Zus où résident des jeunes recoupe assez bien celle concernant la perception des charges de logement. Les jeunes vivant sans leurs parents sont

plus nombreux à considérer être financièrement à l'aise ou y arrivant sans trop de problème (27 % **graphique 25**). A l'inverse, les ménages où des jeunes résident avec leurs parents souffrent d'un sentiment de précarité plus élevé (15 % déclarent se sentir à l'aise ou sans gros problème, 46 % y arrivent au mieux difficilement).

**Graphique 25**  
Sentiment de précarité en Zus des ménages où résident des jeunes de 16 à 29 ans (en %)

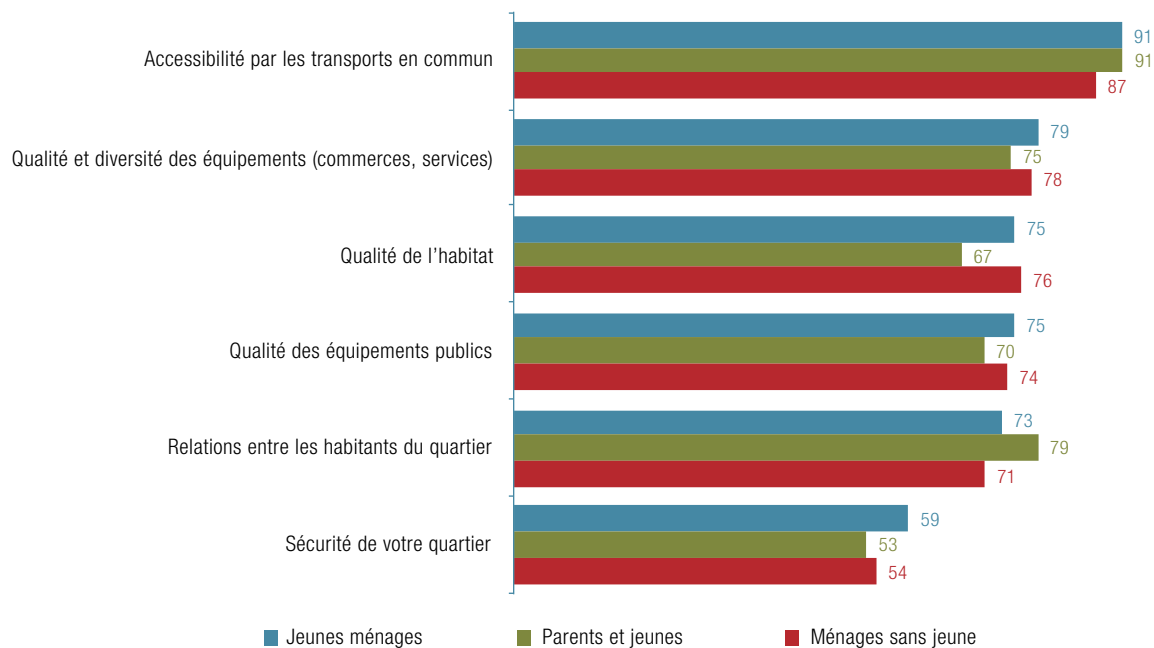


Source: PPV 2011.  
Traitement: Onzus.

Les ménages de jeunes ne se distinguent pas véritablement des autres ménages en ce qui concerne la satisfaction vis-à-vis de leur quartier (**graphique 26**). L'accessibilité par les transports en commun, le

ramassage des ordures sont dans leur ensemble très bien perçus. A l'inverse, la sécurité ou les dangers de sécurité routière sont plus souvent mal jugés, un peu moins toutefois chez les jeunes ménages.

**Graphique 26**  
Satisfaction des ménages à l'égard de leur quartier (% tout à fait ou plutôt satisfaits)



Source: PPV 2011.  
Traitement: Onzus.

# Les actions financées dans le cadre des Cucs

En 2011, plus d'un milliard d'euros de contributions ont été apportés aux actions financées au titre des Cucs, principalement à destination des associations (près de 50 %). Si ce financement est pour un quart constitué de subventions de l'Acisé, les communes y contribuent dans les mêmes proportions, loin devant les autres types de financeurs. La part des subventions assurée par les conseils régionaux et conseils généraux s'élève à près de 15 %, avec des disparités notables selon les régions ou les départements. Les priorités thé-

matiques varient selon la catégorie de financeurs : les communes et les organismes sociaux ou Caf vont d'abord vers la thématique du lien social, de la citoyenneté et de la participation à la vie publique, tandis que l'emploi est le principal destinataire des subventions apportées par les collectivités territoriales supracommunales, ainsi que par les fonds européens. L'Acisé, financeur de chaque thématique entre 20 et 33 %, consacre la part la plus importante de ses subventions à l'éducation, hors postes d'adultes-relais.

**Tableau 12**  
**Répartition des contributions financières ou en nature des organismes financés dans le cadre des Cucs (en 2011)**

	Montant (en M€)	
<b>Total global</b>	<b>1 232</b>	
<b>Ressources financières</b>	<b>1 159</b>	
<i>Subventions d'exploitation</i>		1 000
<i>Autres ressources financières</i>		159
<b>Contributions en nature</b>	<b>73</b>	

	Montant (en M€)		%
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>1 000</b>		<b>100,0</b>
<b>Etat</b>	<b>424</b>		<b>42,4</b>
<i>Acisé</i>		256	25,6
<i>Ministères</i>		92	9,2
<i>ASP (emplois aidés par l'Etat)</i>		76	7,6
<b>Collectivités territoriales</b>	<b>437</b>		<b>43,7</b>
<i>Communes</i>		251	25,1
<i>EPCI</i>		51	5,1
<i>Conseils régionaux</i>		58	5,8
<i>Conseils généraux</i>		77	7,7
<b>Autres</b>	<b>139</b>		<b>13,9</b>
<i>Organismes sociaux (Caf)</i>		50	5,0
<i>Fonds européens</i>		35	3,5
<i>Autres établissements publics</i>		22	2,2
<i>Aides privées</i>		32	3,2

Source: Acisé.

Champ: Actions financées en 2011 dans le cadre des Cucs, et ayant bénéficié d'un cofinancement de l'Acisé.

Lecture: 25,1 % des subventions accordées dans le cadre des Cucs à des organismes bénéficiant aussi d'une subvention de l'Acisé viennent des communes.

## Plus d'1 milliard d'euros de subventions en 2011, un cofinancement équilibré entre Etat et collectivités territoriales

Sur une base de 255 millions d'euros de crédits Acsé, la totalité des contributions apportées aux actions financées au titre des Cucs (et ayant bénéficié d'une subvention de l'Acsé) s'élève en 2011 à un montant global de plus de 1,2 milliard d'euros (**tableau 12**). Selon les déclarations des organismes financés, ce total est constitué à 94 % par des ressources financières et à 5,8 % par des contributions en nature (bénévolat, prestations, dons) qui sont valorisées dans le compte rendu des actions. Ces

contributions en nature sont logiquement concentrées dans les associations (qui valorisent notamment 86 % du total du bénévolat) ; elles apparaissent plus fortes sur les thématiques de l'éducation, du lien social, et dans une moindre mesure de l'emploi. Parmi ces ressources financières, les subventions (tous financeurs confondus) représentent un total de 1 milliard d'euros, le reste étant issu pour l'essentiel de la vente de prestations et d'autres produits de gestion (dont cotisations, dons manuels et legs).

## Les associations bénéficient de la moitié des crédits

Cet ensemble de près d'un milliard d'euros est alloué pour près de la moitié (49 %) à des associations, et parmi celles-ci principalement (40 %) à des petites associations.

L'autre moitié est, pour l'essentiel, répartie à égalité entre les collectivités (20 %, dont 17 % pour les communes) et les opérateurs locaux (**tableau 13**).

**Tableau 13**  
Répartition des subventions par type d'organisme bénéficiaire

Types d'organismes porteurs des actions	Ensemble des cofinancements reçus (en M€)	Part du total (en %)
<b>Associations</b>	<b>487</b>	<b>48,7</b>
<i>Petites associations</i>	404	40,4
<i>Grandes associations</i>	83	8,3
<b>Collectivités territoriales</b>	<b>205</b>	<b>20,5</b>
<i>dont Communes</i>	173	17,3
<i>EPCI</i>	31	3,1
<b>Opérateurs locaux</b>	<b>223</b>	<b>22,3</b>
<i>dont CCAS</i>	60	6,0
<i>Centres sociaux ou culturels</i>	55	5,5
<i>Caisses des écoles</i>	46	4,6
<i>Ecoles de la 2<sup>e</sup> chance</i>	33	3,3
<i>Missions locales &amp; Maisons de l'emploi</i>	15	1,5
<b>Administrations, Organismes publics ou mixtes</b>	<b>50</b>	<b>5,0</b>
<i>dont Etablissements scolaires ou universitaires</i>	32	3,2
<b>Autres</b>	<b>36</b>	<b>3,6</b>
<i>dont GIP</i>	26	2,6
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>100,0</b>

Source: Acsé.

Champ: Actions financées en 2011 dans le cadre des Cucs, et ayant bénéficié d'un cofinancement de l'Acsé.

Lecture: 48,7 % des subventions accordées dans le cadre des Cucs vont à des associations.

En comparant la proportion des crédits que chaque financeur alloue à ces différents types d'organismes, il ressort notamment que les financements de l'Acsé se répartissent globalement en trois tiers : 34 % pour des associations, 35 % pour des opérateurs locaux (CCAS, caisses des écoles, centres sociaux), notamment en raison du poids des programmes spécifiques (cf. réussite éducative) qui s'appuient sur ces opérateurs, le dernier tiers allant pour l'essentiel aux collectivités territoriales ou à d'autres organismes publics (y compris des GIP).

Les communes sont les premières destinataires de leurs propres subventions (46 %) ; viennent ensuite les crédits attribués à des associations (31 %), puis ceux attribués à des opérateurs locaux, les centres sociaux notamment (21 %).

Les autres collectivités territoriales (EPCI, conseils régionaux et conseils généraux) financent principalement les associations qui représentent 60 % du total des subventions accordées ; viennent ensuite les collectivités territoriales (18 %) et les opérateurs locaux (17 %).

**Directeur de publication:** Raphaël Le Méhauté

**Présidente du Conseil d'orientation de l'Observatoire national des Zus:** Bernadette Malgorn

**Présidente du Conseil scientifique de l'Observatoire national des Zus:** Annie Fouquet

**Coordination:** Corinne Chevalier, Valérie Darriau, Michel Villac

**Responsable des éditions:** Corinne Gonthier

**Rédacteurs de l'Onzus**

**au SG-CIV:** Anthony Briant, Nadège Couvert, Valérie Darriau, Pascal Dieusaert, Marylène Henry, Emmanuelle Jouy

**ainsi que, dans le cadre de leur stage:** Ilan Bourguine, Jean-Marie John-Mathews, Raphaël Lapierre-Baillet

**Cartographie:** Pierre-Alban Bonin, Helga Mondésir

**Assistante:** Samira Brahmi

**L'Onzus tient également à remercier les rédacteurs des services extérieurs:**

Fabien Delmas (Dares)

Denis Souillard et Raphaël Wintrebert (CPRV Guyane),

Pascal Bressoux (Université Pierre-Mendès-France de Grenoble), Axelle Charpentier (IPP-Ecole d'économie de Paris), Marc Gurgand (CNRS-Ecole d'économie de Paris) et Nina Guyon (Université nationale de Singapour [NUS])

Emmanuel Dupont, Benoit Landau, et David Mongy (Acsé),

**Réalisation:** JBA – 01 48 04 70 70

Photos de couverture: Xavier Testelin et Serge ATTAL/CIT'images

**Impression:** IME

**Dépôt légal:** novembre 2013





**Secrétariat général du Comité interministériel des villes**  
Secrétariat permanent de l'Onzus  
5, rue Pleyel 93283 Saint-Denis Cedex  
[contact@onzus.fr](mailto:contact@onzus.fr)

